

Délibération n° 2024-03-09-002

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 9 mars 2024

Objet : PV DES COMITES
SYNDICAUX DES 20 ET 25
JANVIER 2024

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Monsieur Jean-Pierre
CHASSANG

Date de convocation :
1er mars 2024

Nombre de délégués :

En exercice : 138

Présents : 89

Pouvoir : 4

Votants : 93

Pour : 83

Contre : 0 –

Abstention : 2 – (MESTRE
Noël, VINCENT Claude)

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf mars à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Salle Harmonia à Veyre-Monton, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, MELIS Christian, BRUN Evelyne, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, GUELON René, LECHEVALLIER Christine, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, COUPAT Sylvie, NORE Michel, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, HAUTEVILLE Cyril, PRADIER Alain, LEON Bernard, PINTE Emmanuel, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOYER Michel, DA SILVA Carlos, MERCERON Jean-Luc, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, DUDYSK Philippe, DAUPHIN Serge, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, TARTIERE Philippe, PERROT Guillaume, DUPOUÉ Yannick, JEROME Christian, CHAMBON Yves, MALAYRAT (SEU) Jean-Pierre, VATIN Thierry, DURANTIN Christian, VILLEBRUN Bernard, EGLI Eric, DAVID Marie, CLEMENT Jean-Marie, BONNET Nicolas, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, MIZOULE Lucie, RAYNAL Roger, LEVI ALVARES Luc, PONTRUCHER Bruno, GABRILLARGUES Camille, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, LARDANS Jacques, CHAUVET Jean-Louis, MALAYRAT (CAM) Jean-Pierre, LAMOUREUX Jean-François, BARRAUD Pierre

Suppléants ayant pouvoir :

BALLY Yannick, COURTADON Jacques, CAMPEAUX Eric, PELISSIER Patrick, GENTEUIL Bruno, MILLET Arnaud, DONNET Anne-Michèle, NEDELLEC Jean-Yves, MESTRE Noël, FAIVRE Daniel, GUELON René, CLERMONT Max, VINCENT Claude, GHESQUIERE Chantal, NEHEMIE Patrick, PICHON Jean, WEIBEL Thomas, VIGIGNOL Yannick, BOSTVIRONNOIS Maryse, ZIMNIAK Didier, GROSLIER Jean-Yves, JACQUARD Bernard

Pouvoirs :

MEALLET Roger-Jean donne procuration à LONGCHAMBON Vladimir, FANJUL José donne procuration à PINTE Emmanuel, TOURLONIAS Vincent donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien, RAZAVET Jean-François donne procuration à PONTRUCHER Bruno

Secrétaire de séance : M. CHASSANG Jean-Pierre

PV DES COMITES SYNDICAUX DES 20 ET 25 JANVIER 2024

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical les procès-verbaux des 20 et 25 janvier 2024, en annexe.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide de prendre acte des procès-verbaux des 20 et 25 janvier 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le



ID : 063-256300146-20240309-20240309002-DE

PROCES-VERBAL

Comité Syndical

Samedi 20 janvier 2024

Sébastien Gouttebel : Depuis le début de semaine dernière, Valérie, Alexandre, tout le monde au syndicat, vous avez reçu plein de mails, mais il manque, tout de suite, trois personnes pour être le quorum. C'est super désagréable. Un, pour tous les copains et tous les collègues dont vous faites partie. Certains, on fait plus de route ce matin et ils étaient là même plutôt neuf heures et quart qu'à 10 heures pour dire clairement les choses.

Jean-Pierre Chassang : C'est pas nous qui faut engueuler.

Sébastien Gouttebel: Je ne vous engueule pas Jean-Pierre. C'est assez symptomatique de ce qu'on peut vivre, pour en discuter en aparté avec certains d'entre vous, de comment ça fonctionne dans les SIVOM et les SIVU, et les conseils municipaux. On voit que ça s'étirole pour dire clairement les choses au point de vue mandat électif et engagement personnel des gens qui ont été désignés pour siéger. Ce que je vais vous proposer- On est toujours à quorum moins deux, puisqu'il y a Nicolas Bonnet qui arrive. Je vais dérouler les deux points d'infos qui sont de l'actualité et vous rappeler, parce qu'on avait commandé quelques trucs pour ceux qui se déplacent au traiteur. Le traiteur va arriver pour qu'on puisse répartir ce qui avait été commandé, parce qu'on ne peut pas le redonner à des associations, et cetera. C'est un peu compliqué. Commander des choses et ensuite les jeter à la poubelle, ça me fout les boules.

Vous dire aussi qu'on va refaire un conseil syndical jeudi prochain à 18 heures en visio, parce que organiser la salle et le tout, imaginez ce que ça prend comme temps à nos collaborateurs, et tout ça derrière. On va donc faire une visio qui nous coûte un billet quand même, parce que pour assurer les votes, on est obligé de prendre un prestataire. On ne le fait pas de nous-mêmes pour sécuriser tout ça. Je vous remercie, je vous souhaite à tous, et pour vos proches, que tous vos plus beaux rêves se réalisent pour l'année 2024. Que vous soyez le plus heureux possible, que vous oubliiez d'être raisonnable plein de fois, parce qu'il faut oublier d'être raisonnable. Le Dry January, tous ces trucs, c'est sympa, mais si on pouvait le faire juste sur un matin de 9 à 10, ce serait drôlement sympathique. Je suis ravi de l'état d'esprit qui nous anime et de ces discussions franches et sincères lors des comités syndicaux et aussi des bureaux, parce que c'est ce qu'il ce fait. Ça permet de vous rappeler tout ça.

Alexandre, si tu peux nous mettre le point 13 s'il te plaît. Sur info, groupement d'achat prix 2024, qui est toujours un peu technique, je vais laisser la parole à Sébastien Picot, ici présent. Je te passe le micro, Sébastien.

Sébastien Picot :Merci. Bonjour à toutes et à tous, à ceux que je n'ai pas pu saluer, meilleurs vœux aussi pour cette année 2024. Les groupements d'achats d'énergie nous ont beaucoup animés au cours des derniers mois, voire des dernières années, parce que les prix de l'énergie ont beaucoup bougé. Ils ont beaucoup augmenté et maintenant, ils sont en train de beaucoup baisser. Ils baissent dans des proportions conséquentes, mais pas pour

revenir à des niveaux de prix qu'on avait connu en 2021 et 2022. Pour vous donner quelques exemples de notre groupement d'achat et les niveaux de prix que nous avons signé en 2022 pour les années de fourniture 2023 et 2024. On vous a préparé quelques histogrammes, je vais essayer de les commenter afin de vous expliquer de quoi il en retourne. Sur la partie haute, vous avez le segment C5 qui concerne les points de livraison en éclairage public. Ce sont des puissances inférieures à 36 kilovoltampères.

Sur la partie base, vous avez le segment C2, qui concerne plutôt les bâtiments et les équipements de forte puissance qui sont raccordés avec une puissance supérieure à 250 kilowatts ou kilovoltampères. Ce que l'on observe dans ces deux histogrammes, c'est que le prix 2022 qui est sur la partie gauche en vert a fortement augmenté entre 2022 et 2023. Il y a deux colonnes en 2023, parce que certaines collectivités étaient assimilables à des TPE au sens du droit communautaire, c'est-à-dire moins de 10 ETP et moins de deux millions de recettes annuelles. C'est la partie bleue à droite qui a été soutenue par le bouclier tarifaire, par l'État. La partie gauche en bleu, c'est l'amortisseur électricité qui s'est appliqué pour toutes les collectivités et les établissements publics, qui n'était pas TPE au sens du droit communautaire.

Il se trouve que pour l'éclairage public, en 2023, le niveau de prix que nous avons obtenu n'était pas suffisamment haut, on peut donc s'en satisfaire, pour pouvoir bénéficier des dispositifs de soutien. Que vous soyez à l'amortisseur électricité ou bouclier tarifaire, vous avez payé le même prix en euros par mégawattheure lorsque vous étiez dans notre groupement. On a la même situation en 2024, l'État aujourd'hui nous indique qu'il continuera ces dispositifs de soutien. Pour l'instant le décret sur l'amortisseur électricité est sorti en toute fin d'année au mois de décembre, le 29. L'éclairage public, là encore, à un niveau de prix obtenu par TE 63 qui est inférieur au seuil de déclenchement de l'amortisseur. On a en gros une baisse de 20 % par rapport à 2023, mais le prix en euros par mégawattheure TTC à consommation équivalente sur un point de livraison entre 2022 et 2024 va augmenter de l'ordre de 13 %.

On a plutôt une bonne nouvelle, on l'avait dit, que les prix 2023 que nous avons obtenu étaient assez élevés, voire très élevés et qu'en 2024, les fournisseurs nous avaient fait une remise de prix inférieure par rapport à 2023. Les niveaux de prix actuels du marché de l'énergie sont bien plus faibles que ceux que je vous expose ici. Le problème que nous avons, par contre, c'est que pour couvrir des contrats, il faut choisir des moments pour acheter de l'énergie, et il faut réussir à anticiper suffisamment nos besoins pour pouvoir contractualiser des marchés. Si vous regardez la bourse de l'énergie au cours du dernier trimestre, vous avez dû voir que les niveaux de prix étaient très bas. Nous ne pouvons pas bénéficier de ces niveaux de prix très bas, puisque nous avons contractualisé fin 2021 pour couvrir deux années. Sur le C2 qui concerne une petite trentaine de sites dans notre

groupement, à la volée patinoire, station d'épuration, EHPAD, ce type d'équipement avec des fortes puissances. On a plutôt des bonnes nouvelles, là encore.

On descend de 40 % le prix TTC entre 2023 et 2024. Les effets de l'amortisseur électricité et du bouclier tarifaire sur l'année 2023 étaient sensiblement équivalents. Pour l'instant, le prix 2024 reste malgré tout 60 % plus cher qu'en 2022. On peut passer à la diapo d'après. J'ai regroupé les segments C4 et les segments C5 bâtiments sur ce même visuel. Les C 4, ce sont les tarifs pour les sites qui sont alimentés entre 36 et 250 kilos, des mairies, des équipements sportifs type gymnase, des stades de foot, des écoles, des cantines, ce type d'équipement. J'ai mis aussi la même chose en segment C5. On l'a cité tout à l'heure, le volet éclairage public, mais là, c'est finalement tous les autres besoins. C'est des besoins équivalents à ceux que je viens de citer en C4, sauf que la puissante appelée est un peu inférieure, donc ça peut toujours être une école, ça peut toujours être une cantine, ça peut toujours être un stade de foot, ça peut toujours être un gymnase.

Il se trouve que les besoins électriques que vous avez sur ce type de bâtiment est inférieur en termes de puissance. On a la même courbe de prix, on est passé en gros de 2022 à 2023 pour ceux qui étaient à l'amortisseur électricité, en faisant presque du fois trois. Pour ceux qui ont pu bénéficier du bouclier tarifaire, on a fait fois deux et demi, un petit peu moins. Il se trouve qu'en 2024, pour l'instant, on a des prix qui se stabilisent par rapport à ceux qui étaient au bouclier tarifaire. On a aussi des prix qui baissent de l'ordre de 25 % pour celles et ceux qui étaient à l'amortisseur électricité, avec toujours la même composante que je ne connais pas puisque l'État n'a pas encore sorti le décret. Que va-t-il en être du bouclier tarifaire sur l'année 2024 ? Le prix 2024 pour ceux qui sont à l'amortisseur électricité reste quasiment deux fois plus cher qu'en 2022. C'est cela pour la situation. On a fait parvenir cette note d'information en début de semaine aux membres, accompagnée aussi d'une information du président sur le fait que nous continuons bien ce groupement d'achat en début 2025, que nous sommes en train d'évaluer quelle stratégie d'achat, nous mettons en œuvre.

Il y a beaucoup de choses qui vont changer post 2025. Vous avez peut-être entendu parler du dispositif ARENH, qui est un dispositif qui permet de bénéficier de l'énergie nucléaire historique à 42 euros par mégawattheure vendus par EDF aux fournisseurs alternatifs. Ce dispositif s'arrête en fin 2025. Il y a beaucoup de discussions au niveau de l'État, d'EDF et des associations représentatives à la fois de consommateurs, des entreprises électro-intensives, pour obtenir une forme de rétribution ou de rente sur cette énergie électronucléaires, malgré la fin du dispositif ARENH. Il se murmure des prix de l'électricité avec ce dispositif ARENH entre 70 et 110 euros en lieu et place des 42 euros que nous avons jusqu'à présent. Il faut s'attendre que le prix de l'électricité ne revienne sans doute pas avant un certain temps aux prix que nous avons en 2021 et 2022.

Il nous manque beaucoup d'informations, j'étais encore en groupe de travail hier matin en visio avec la FNCCR et il y a beaucoup d'inconnus. On a à construire un marché 2024-2028 en ayant que des certitudes sur 2025 pour la forme de prix que nous pourrions obtenir. Il n'y a pas grand-chose pour l'instant à se mettre sous la dent pour construire les niveaux de prix 2026 et années suivantes. C'est en gros ce que je peux dire, ça fait à peu près le tour sur les achats d'énergie. La dernière chose qu'on avait précisée dans ce courrier, c'est que le tarif réglementé de vente devrait pouvoir être disponible pour les TPE et assimilé au sens du droit communautaire toute puissance confondue ou peut être limitée à 250 kilos. Il y a, là encore, quelque chose de nouveau qui est arrivée sur la table hier matin ou presque. Toutes les communes qui sont aujourd'hui au bouclier tarifaire et qui achètent par nos groupements, pour vos besoins d'une puissance supérieure à 36 kilovoltampères, vous pourriez, si la loi souveraineté énergétique est adoptée prochainement, bénéficier dès 2025 de tarifs réglementés pour l'ensemble de vos besoins. Plus besoin de mise en concurrence.

La position qu'on adopte politiquement, c'est de vous inciter à aller vers ce tarif réglementé pour éviter la volatilité des marchés. On vous laisse le libre choix. Vous pouvez tout à fait rester dans le groupement d'achat et ne pas souscrire d'offres de marché chez nous, juste rester dans le groupement en tant que membre, mais ne faire passer aucun besoin sur notre marché. Vous êtes membre, c'est tout, ça ne vous engage pas à grand-chose. Cela peut être une porte de sortie si jamais le législateur qui a tendance à faire un pas en arrière, deux pas en avant, trois pas sur le côté, trois pas de l'autre côté depuis une dizaine d'années sur les marchés de l'énergie, nous dit demain, après-demain "Maintenant, il faut remettre en concurrence, parce que la commission européenne, par exemple, nous impose de le faire". On vous incitera, donc celles et ceux qui sont au bouclier tarifaire, d'aller plutôt vers le tarif réglementé de vente. Il y a à peu près 80 membres qui sont concernés dans les groupements sur les 240. C'est un peu tout pour les infos à ce sujet président, je vous laisse la parole.

Sébastien Gouttebel : Ce que vient de vous dire Sébastien, comme d'habitude, vous avez vu que c'était très technique et trop techno pour dire clairement les choses. C'est important ce suivi du quotidien que Sébastien fait pour notre compte. On vous enverra bien sûr tous les PowerPoint de présentation qui permettent de faire de la lisibilité, mais surtout pour vos collaborateurs, vous leur direz bien "N'hésitez pas à appeler" parce qu'on va rentrer dans la construction de nos budgets et de savoir qu'on met un coup 20, un coup 40, un peu moins de sous dans l'électricité, ça ne sera pas un mal. L'an dernier, on a fait du fois deux et demi, ou du fois trois, un peu tous. Ce n'est pas de l'économie, ce sera du "pas dépensé", ce n'est pas la même chose. On voit bien que je paraphrase ce que dit Sébastien, qu'on n'est pas prêt de revenir à quelque chose qui soit à peu près acceptable pour nombres de nos collectivités et qu'il faudra qu'on s'habitue à payer l'énergie très chère.

Un petit point sur le groupement d'achat. Vous avez dû voir que le département avait fait un mail qui expliquait que ce serait bien d'adhérer au groupement d'achat du département. On a été un peu surpris, très surpris même pour dire clairement les choses, puisque ce mail est parti sans qu'on ait été informé, alors que dans notre for intérieur depuis trois ans, on avait imaginé avec le département qu'il ait un seul groupement d'achat d'énergie pour l'ensemble du territoire, qui apporte une bonne lisibilité et parfois où c'est le volume qui fait le prix. Ça aurait été l'occasion unique de se dire "On fait un truc intelligent". Il y a un coup de parti du département qui fait de la retape là-dessus, dont acte. Pour moi, on vous a expliqué, ceux qui étaient titulaires, vous pouviez rester. Vous pouvez en sortir pour ceux qui bénéficient de tarifs réglementés, mais notre groupement d'achat est continu. Il est constitué des communes en délibérées et j'espère qu'on va remettre un peu de bon sens derrière tout ça, je vais m'y atteler. Ayant découvert cela comme tout le monde, ce n'était pas de notre fait. Je tenais à vous le dire.

Intervenant non identifié : Dans ce qui a été présenté, je ne comprends pas la première phrase de ce qui est dans l'encadré : "Les prix obtenus par TE 63 sont plus faibles que le seuil de déclenchement de l'amortisseur". J'ai l'impression que ça n'a pas lieu d'être là.

Sébastien Picot : On a un amortisseur électricité qui se déclenche à partir de 250 euros par mégawattheure hors taxe et hors acheminement. Le chiffre qui vous est donné à gauche, là, à 356 euros, c'est acheminement compris et toute taxe comprise. Notre prix d'énergie qu'on a mis en concurrence et qu'on a obtenu au moment de la CAO, il est de l'ordre de 200 à 210 euros par mégawattheure hors taxe et hors acheminement. C'est donc la part 210 euros sur les 356. L'amortisseur électricité se déclenche à 250 alors que nous, nous sommes plutôt aux alentours de 210. Sur les deux histogrammes qui sont ici, évidemment le seuil est encore plus faible côté éclairage public et côté tarif de forte puissance. L'amortisseur électricité dans sa nouvelle rédaction, puisque avant, il se déclenchait à partir de 180 euros par mégawattheure. Ils ont relevé le seuil, mais ils ont aussi relevé le dispositif, il aide 75 % des consommations au-delà de 150 euros alors qu'avant, il aidait 50 pour cent au-delà de 180.

Il était plafonné précédemment, il n'est plus plafonné aujourd'hui. On a des bons prix, pas suffisamment bons pour vous faire plaisir, sans doute, mais en gros ou entre guillemets, on peut se satisfaire d'avoir des prix qui évitent de faire déclencher l'amortisseur électricité. On est en dessous du seuil.

Sébastien Gouttebel : Merci Sébastien.

Christian Melis : Je voudrais poser une question par rapport à la situation. On a fait les budgets l'année dernière, c'était compliqué. On ne savait pas où on allait, on a éteint l'éclairage plus tôt, on a fait pas mal d'économie aussi de notre côté. C'est donc un sujet qui est majeur tout de suite, parce qu'on n'a pas tellement de visibilité sur l'avenir. Moi, je suis

surpris. On a eu des propositions du conseil départemental, mais pas forcément du conseil départemental, puisque c'est une SAS Puy d'énergie, c'est-à-dire qu'on y siège à 50 % avec le conseil départemental.

Sébastien Gouttebel : Non, pas du tout Christian, je la refais. Le département porte un groupement d'achat, mais qui n'a rien à voir avec la SAS Puy d'énergie. La SAS Puy d'énergie est là pour développer l'idée de la création, c'était d'abord développer de l'énergie photovoltaïque sur les toitures des bâtiments, propriété du département, collèges, SDIS et centres de secours routiers. Ce n'est pas du tout la même chose Christian.

Christian Melis : D'accord, toujours est-il qu'il y avait des velléités entre les anciens présidents du conseil départemental. Il n'y a pas d'entente qui avait été faite à cette époque entre Bernard Veissière, paix à son âme, et Jean-Yves Gouttebel- Maintenant, quelque part, je dirais que ça a été un peu balayé puisqu'on a trouvé des accords avec eux. Ce que je n'arrive pas à comprendre- En plus de ça, on nous a présenté comme quoi la métropole faisait partie du groupement d'achat avec le département. Il y avait une puissance qui était là, qui était mise en lumière, qui était supérieure à la nôtre.

Sébastien Gouttebel : Les volumes sont peu à peu près kifkif actuellement.

Christian Melis : On nous a présenté que c'était plus gros. Quelque part, il est vrai que si on n'a qu'un seul groupement, c'est beaucoup plus intéressant. J'ai entendu dire que la métropole faisait partie du conseil qui était avec le conseil départemental, est-ce que la métropole veut venir avec nous ou pas ?

Sébastien Gouttebel : Je ne pense pas que ce soit à Rémi de répondre, c'est aux élus métropolitains. Ce n'est pas Rémi tout seul qui peut répondre à ça.

Christian Melis : Il est quelque part des deux côtés puisqu'il est premier vice-président.

Sébastien Gouttebel : Il va expliquer pourquoi historiquement la métropole était avec le groupement d'achat du département, parce que je pense qu'ils faisaient un petit truc que nous, on ne fait pas, ce qui est le cas.

Rémi Chabrilat : Il y a deux choses à savoir... Il faut avoir en tête l'histoire. Moi, je vois mon président dans les jours qui viennent, choses diverses et variées, mais éviter de rajouter de la confusion, à la confusion à ce stade, parce que, franchement, tout ça est vraiment confus. Historiquement, n'oublions pas qu'il y a eu des seuils successifs d'obligation d'acheter sur le marché. Dans un premier temps, l'obligation était pour les collectivités qui consommaient un assez gros niveau. Le département qui avait ces collèges, et cetera, il y avait la métro, la ville de Clermont, un certain nombre de communes. De mémoire, il doit y également avoir l'office et le CHU. Il y a un certain nombre d'acteurs publics qui étaient obligés de passer un achat pas groupé-- Ils pouvaient d'ailleurs le faire chacun. Ils pouvaient le faire s'ils en

avaient les moyens humains, chacun de leur côté, mais qu'ils étaient obligés de passer par la mise en concurrence. Le premier groupement d'achat, C'est 2013, un truc comme ça, Sébastien ?

Je vous certifie qu'il préexistait, puisqu'il a été monté pour ça, parce que c'étaient les plus gros qui étaient obligés en premier, et donc, ils sont tous allés. L'obligation est ensuite venue pour les petites, moyennes communes et à ce moment-là, il y a eu la décision du syndicat de créer ce groupement, n'étant pas élu à l'époque. [Inaudible 00:22:33- 00:22:33] jugement sur ce que tu évoquais, mais c'est un peu de notoriété publique entre le département de l'époque et le syndicat de l'époque. Le pourquoi de ces deux groupements, historiquement, c'est ça. En plus, il est clair que le groupement d'achat du département, c'est-- Je ne sais pas s'ils l'ont fait dans un premier temps, il ne me semble pas. Il s'est également constitué en groupement d'achat de gaz et qu'un certain nombre de grands opérateurs-- Ils y ont trouvé leur intérêt, mais la raison initiale pour laquelle la métro, la ville de Clermont-Ferrand, [inaudible 00:23:06- 00:23:06], un certain nombre d'autres, ont adhéré au groupement d'achat que montait le département, c'est parce qu'ils y étaient obligés avant les autres. C'est clair ?

Ça, c'est l'historique, mais chacun est libre de choisir avec qui il se groupe. Le fait est que quand tu dis qu'il pourrait y avoir une logique assez qu'un seul département, qu'un seul groupement d'achat, on est bien d'accord. Ceux qui regardent attentivement les dates remarqueront que les dates de fin de contrat du groupement géré par le département et de groupements géré par le syndicat, curieusement, sont alignées là fin 2024, alors qu'elles ne l'avaient jamais été. On l'a fait délibérément dans l'idée de pouvoir aller vers une convergence. Je peux préciser aussi que les équipes techniques qui s'occupent du truc, le conseiller technique du département à ce sujet, c'est une association, vous connaissez un peu vu qu'elle s'appelle l'ADUHME. Je connais aussi le président

Christian Melis : C'est bien pour ça que je pose la question.

Rémi Chabrilat : Je n'ai moi non plus pas été du tout informé de cette proposition qui engage la [inaudible 00:24:19- 00:24:19] indirectement. Quoi qu'il en soit, le fait est que le fait est que les équipes se rencontrent, il y a donc vraiment une logique-- Il y avait une logique de coordination et de rapprochement. On ne peut que constater ce qui se passe.

Sébastien Gouttebel : Ça reste un constat qui m'agace pour le faire court.

Christian Melis : Tout à fait. Ce que je voudrais savoir, c'est combien ils vont basculer de l'autre côté, qu'est-ce que va nous rester à nous ?

Sébastien Gouttebel : Je ne sais pas. Christian, il y a un truc qui est parti-- On a reçu un vendredi matin, dans les communes, et qu'on était juste, en plus à la préfecture, avec le département, avec Chauvin, avec Jean-Yves Peret, et compagnie. Je l'ai vu en live, quand

j'étais là, en train de regarder les mails de la mairie, pendant que j'étais à la préfecture. On s'était vu quelques jours avant aussi, ils auraient pu le dire. Ça ne se résume pas à ça. Moi, je ne fais pas de politique vision, et je ne sais pas ce que feront les communes, je ne sais pas ce que fera la métropole, mais la situation est désagréable.

Christian Melis : La situation pour les communes est compliquée quand même, parce que, est-ce qu'on va se retrouver sur un petit groupement et qui ne nous permettra pas d'avoir des prix, ou est-ce-- C'est bien pour ça. Moi, c'est important ce qui se passe tout de suite. Nos budgets, on va les faire.

Sébastien Gouttebel : Et là, le département fait la retape et le tour des intercos, tout de suite pour aller présenter le truc en disant que c'est formidable, c'est drôlement bien, venez chez nous ! C'est ce qu'ils sont en train de faire. Ils ont attaqué, ils ont fait l'Agglo Pays d'Issoire et ils sont en train de dérouler.

Christian Melix : Est-ce qu'il n'y a pas une réunion qui est prévue entre vous--

Sébastien Gouttebel : Ils ont engagé le coup, ils font leur dérouler-- Ils ne nous ont rien demandé, Christian. Il y a un moment, je veux bien me faire engueuler-- On va clore là-dessus, parce qu'après--

Christian Melis : Je ne t'engueule pas.

Sébastien Gouttebel : C'est vraiment désagréable, alors que, je ne sais pas si vous me croyez, mais je fais tout depuis trois ans pour arrondir les angles et trouver des bonnes solutions pour mettre les choses en cohérence et dans l'intérêt de tout le territoire et tout le département. Il y a un moment, le département a fait une action, mais franchement, ça a été surprise, surprise ! Ils font le tour des popotes, mais le coup, de leur côté est parti, Jean-Philippe Peret, je l'ai vu, tout va bien, tout le monde sourit. Mais, c'est la question de fond, on pourrait se dire : "S'il ramasse la moitié des communes qui sont dans le groupement, mais tout de suite pour en sortir, il y a des délibérations qui ont été pris, la constitution d'un groupement, ce qu'on a rappelé, qui n'en sort pas non plus comme ça en trois minutes.

Sébastien Picot : Est-ce que je peux rajouter un élément technique ?

Sébastien Gouttebel : Oui Sébastien.

Sébastien Picot : Ce n'est pas le volume qui fait le prix en électricité, qu'on soit 10 000 ou cinq, c'est le moment où on achète.

Rémi Chabrilat : Ça, ça dépend de la technicité.

Sébastien Picot : À la différence du gaz. Le gaz, vous achetez un prix à un moment donné, surtout avec un volume, parce que c'est une énergie qui est stockable, sauf qu'en électricité, on achète un prix à l'instant t sur une prévision de livraison à terme. Qu'il y ait 7000 points

de livraison, comme actuellement dans notre groupement, avec 240 membres, ou qu'on en perd 1000, je pense que tant que le groupement représente un intérêt pour un opérateur économique, il y répondra et on n'aura pas des meilleurs prix où on n'aura pas des plus mauvais prix. J'ai d'ailleurs eu quelques questions posées par certaines collectivités qui m'ont appelé en disant : "On ne comprend pas trop ce qui se passe, qu'est-ce qu'on fait ?", même type de questions qu'Enval. J'ai dit, vous faites ce que vous voulez. Aujourd'hui, vous êtes engagés avec nous, vous restez dans le groupement, sans aucune autre forme de documentation ou de délibération ou décision.

Vous n'avez rien d'autre à faire et vous restez avec nous si ça vous convient. Libre administration de chacun. Nous, par contre, on est incapable de dire, à ce stade-là, si le département va obtenir de meilleurs prix que nous. J'en suis absolument incapable. Il y a des gens qui me disent "Pour qu'on puisse choisir, il aurait fallu qu'on ait des niveaux de prix, pour qu'on puisse se dire, on va plutôt aller là, ou plutôt aller là". Ça ne se passe pas comme ça. Je peux vous rassurer sur une chose, le volume ne fait pas le prix en électricité.

Sébastien Gouttebel : Ce qui a pu être vrai n'est plus vrai, Laurent.

Laurent Coudun : Pour la commune de Plauzat, on a fait une consultation séparée du territoire énergie. On est passé à 15 jours près, on a dû passer un petit peu avant. On a un tarif légèrement plus bas. Je confirme, c'est vraiment la date à laquelle on passe, c'est un petit coup de chance. [Inaudible 00:29:12- 00:29:40].

Sébastien Gouttebel : J'ai autre chose dans ma journée à faire que de faire de la politique politicienne, et de la concurrence et du bazar. Je le dis aussi clairement. C'est désagréable. Je vais voir le président Chauvin, c'est prévu, puisqu'on se voit à une réunion, je sais qu'on sera ensemble et on va aborder le sujet. Derrière tout ça, si on est dans une stratégie de se dire qu'on anticipe le positionnement du département-- On peut se poser la question, si on fait un peu de politique au sens noble du terme. On nous parle encore de réformes structurelles, institutionnelles. On nous reparle encore du conseiller territorial, que le département, en niveau politique, essaye d'être présent sur tous les sujets qui font la vie depuis des mois. Ça a du sens, ce n'est pas déconnant. Il occupe le territoire, il est présent. C'est peut-être aussi l'occasion, si on était conseillers départementaux, de dire comment on fait pour sauver l'institution département.

Sur le fond, que le département veuille exister sur tous les sujets. Je parle juste de la méthode où on n'a pas été informé, qui était désagréable. Chacun qui dirige, qui a été élu pour gérer une structure a aussi le droit d'avoir des politiques qui sont différentes. C'était désagréable, mais on ne va pas passer la matinée là-dessus. On vous tiendra au courant de mes échanges avec le département. Je m'y engage à apporter un peu de lisibilité, de compréhension commune, parce que moi aussi, il y a beaucoup qui m'ont appelé, qui m'ont dit : "C'est quoi ce bordel", je dis que je ne suis pas à l'origine. Un petit point d'infos sur

LUM'ACTée. On vous en avait parlé. On a bénéficié de 105 000 euros d'aides pour améliorer le diagnostic du patrimoine d'éclairage des communes. Ça a de l'importance. Pour toute la communauté de communes, toutes les comcom, et clairement en Val Métropole diagnostic courant 2024, puisqu'on a attaqué les plus petits, sur les 144 points.

Vous avez ce que comprendra le diagnostic : un rappel des normes et des réglementations en vigueur, prendre en compte des horaires de fonctionnement d'éclairage ainsi que les travaux réalisés ou engagés. À partir de ces résultats, il sera proposé à chaque collectivité, une liste de travaux à effectuer en fonction de leur priorité. Premier trimestre 2024, résultats, diagnostic, transmis aux collectivités concernées et au premier semestre, présentation dans chaque collectivité. Ça veut dire que, là aussi, tout le travail de fond, c'est bien aussi la maîtrise de tous les sujets autour de l'éclairage public et la connaissance du patrimoine. On a un gros sujet sur le volet éclairage, sur l'entretien aussi, le renouvellement des lampes et des bazzars, au-delà du gros travail d'investissement. De tout ça, on va aussi s'en servir dans cette charte de l'éclairage public qu'on va vous proposer au mois de mars, sur le "Éclairé juste", qui intègre sobriété, efficacité, norme, tous les éléments dont j'ai déjà pu parler.

Les équipes sont en train de travailler sur le sujet commune par commune, pour la meilleure connaissance de l'existant qui va mieux nous aider à focaliser tous nos futurs investissements au profit des territoires. Je ne suis pas plus long que ça, mais c'est un gros travail fait par les équipes avec un deuxième temps qui arrivera dans le cours de l'année 2024 pour les interco et la métropole de Clermont, qui est un gros volet sur le nombre de points lumineux. Le choix avait été fait de se concentrer sur les communes un peu plus rurales.

Avant de tous vous libérer, j'aimerais que Pierre-François nous refasse un petit point d'actualité. On n'était pas tant que ça la semaine dernière, samedi matin, à neuf heures et demie, à une réunion, une visio d'information sur l'abaissement des puissances électriques pour l'habitat privé. Si Pierre-François qui nous fait l'amitié d'être là-- Tu peux nous faire un petit point d'actualité sur le déroulé et le comment du pourquoi, et notamment sur un point important qui a été dit la semaine dernière, sur la possibilité des collectivités de-- Sur certaines personnes fragiles, de les référencer aussi, s'il te plaît, François, d'éviter de les mettre dans la boucle. Merci, Pierre-François.

Pierre-François Mangeon : Bonjour à tous et à toutes. Je n'ai pas salué tout le monde. J'aurais bien aimé vous serrer la main à tous. Avant de répondre à la question de Sébastien, et qui est certainement l'une des vôtres, il faut resituer le contexte de cette expérimentation qui va avoir lieu d'ici fin mars. Je ferai le lien avec ce qu'a dit Sébastien, tout à l'heure. L'énergie va être de plus en plus chère, parce qu'elle va être de plus en plus rare. Si, on peut espérer, par exemple cet hiver, qu'il n'y aura pas de délestage, puisque sur les 56 réacteurs, il y en a 45 qui sont en fonction et que les barrages, mis à part Naussac, sont pleins. On ne

devrait donc pas avoir de délestage cette année. Pour autant, dans les années qui vont venir, sachant que les premiers EPR ne vont pas arriver avant 15 ou 16 ans sur le réseau et que les usages vont changer, qu'il y aura de plus en plus d'utilisation de l'électricité au détriment du gaz ou du pétrole, on va être amené à avoir des difficultés.

Quand je dis "On", c'est la nation. On va avoir des difficultés à produire autant d'électricité qu'il y en aura besoin à certains moments. Ces moments, certains, ça va être quand vous aurez une température moyenne, sur l'ensemble de la France métropolitaine, de moins 5 degrés pendant 48 heures. Vous aurez là des difficultés à produire suffisamment, notamment tôt le matin et tard le soir. On ne pourra pas trop compter sur les EnR de type photovoltaïque et éolien à ce moment-là, puisque vous aurez un anticyclone sur la France. Cet anticyclone débordera sur les autres pays européens qu'on aura tous, tous les européens, en tout cas, Allemagne, Italie, Espagne, qui sont interconnectés avec nous, on aura du mal à acheter l'électricité chez eux, parce qu'ils en auront aussi besoin. Comme il y aura l'anticyclone, il n'y aura pas de vent, et commencera tôt le matin et tard le soir, et quand on sera en hiver, il n'y aura pas de lumière.

Bref, il est fort probable qu'il y aurait des délestages. Il en faudra aussi, il faut les deux. Il faut le nucléaire et des EnR. Plutôt que de faire du délestage, l'idée qui a été promue, c'est de faire une expérimentation pour limiter de manière temporaire la puissance, c'est-à-dire que, plutôt que de couper par départ moyenne tension, vous savez ce que c'est qu'un délestage. On coupe des ficelles au niveau du poste source et tout le départ moyenne tension est coupé. Ce qui veut dire que sur ce départ, à la fois les clients résidentiels, votre maison, la mienne, les entreprises, les maisons de santé, les écoles, les crèches, j'en passe, crac, c'est coupé. On ne coupe pas tout, puisqu'il y a des clients qui travaillent pour la défense nationale. Vous avez les hôpitaux. On ne coupe donc pas tous les départs, on sélectionne certains départs. C'est par contre très emmerdant pour ceux qui sont sur le départ qui sont coupés. L'idée, c'est de faire de la limitation temporaire de puissance en ne visant que les clients résidentiels.

Les clients résidentiels, c'est votre maison, c'est la mienne, la nôtre. Ce qui va permettre de récupérer de la production disponible, pour la répartir sur les autres. C'est qui les autres ? C'est tous ceux pour qui c'est très emmerdant d'être coupé. Ce sont les écoles, les cantines, les crèches, les maisons de santé, les EHPAD, les feux tricolores, donc les transports en commun fonctionnant, ce sont les passages à niveau. L'air de rien, quand vous coupez un départ qui a un passage à niveau, le passage à niveau marche tant que les batteries marchent, et des fois, elle ne marche pas. Je ne vais pas vous parler de la ligne Paris Clermont, et de ce qui s'est passé cette nuit, vous avez entendu, surtout quand il fait très froid, comme le dit Sébastien. Cette expérimentation se fait sur le Puy-de-Dôme. Souvenez-vous, il y a cinq mois, je vous avais dit que je vais vous raconter un truc que je

n'ai pas le droit de vous dire, mais je vais vous le dire quand même. Nous, on avait levé la main pour être département test, parce que le Puy-de-Dôme, c'est une petite France.

En termes de géographie, vous avez de la plaine et de la montagne, vous avez un climat qui est assez rude en hiver, vous avez une proportion de clients résidentiels par rapport aux clients autres, c'est-à-dire les professionnels. Les professionnels, ce sont les PME-PMI, mais ce sont aussi les cabinets de santé, c'est un contrat professionnel, ce n'est pas un contrat résidentiel. On a levé la main et on a été sélectionnés. Les premiers courriers, vous en avez reçu certains parmi vous, vous m'en avez parlé tout à l'heure. Je l'ai aussi reçu chez moi, à Cournon. Ils ont été envoyés le 11 janvier. Les derniers vont arriver, parce que les délais de la poste, des fois, c'est un peu rock and roll. Ils ont été envoyés à 131 000 clients résidentiels. Il y a 300 000 clients résidentiels dans le Puy-de-Dôme. Oui, 131 000. Pourquoi on fait une expérimentation ? Parce qu'il y a des choses qu'on sait simuler, puis il y a d'autres qu'on ne sait pas simuler. Je vous explique. On sait extrapoler une température, je dis n'importe quoi.

On va dire que tiens, le jeudi 15 février, on fait l'expérimentation. On l'aura décidé 10 jours avant, en fonction des prévisions météo. On va viser un jour où il fait froid. Si vous regardez la semaine prochaine, c'est walou. On est quasiment à 15 degrés la semaine prochaine. Dix jours avant, on va repérer le jour, on va communiquer dessus, on va envoyer des mails et des SMS à tous ceux qui ont déjà reçu le courrier, sauf ceux qui ont décidé et demandé et obtenu de ne pas participer à l'expérimentation. Vous avez vu, pour ceux qui ont reçu les courriers, que vous pouvez sortir de l'expérimentation et sans dire pourquoi vous voulez sortir de l'expérimentation. Pour les plus geek d'entre vous, il y a un QR code, il y a une adresse URL, et il y a aussi un 0 890, où les gens qui l'appelleront tomberont sur un mammifère ou une mammifère, dans nos centres d'appels à cheminement basé en France.

Ils auront quelqu'un au téléphone qui les aidera à leur permettre de sortir de l'expérimentation en rentrant le numéro de point de livraison à 14 chiffres. On a donc renforcé nos centres d'appels acheminement sur une période de trois semaines. On est obligé de faire cette expérimentation, je vais revenir là-dessus. Autant, on peut extrapoler une température, c'est-à-dire que si l'expérimentation se fait le jeudi 15 février et qu'il fait 8 degrés, on saura ramener les chiffres et travailler ces données comme s'il faisait moins 5 degrés. Ça, on sait faire. Ce qu'on ne sait par contre pas faire, c'est estimer les comportements humains. Ça, vous ne pouvez pas, ce n'est pas possible. Vous êtes donc vraiment obligé de faire une expérimentation en réel de comment les gens vont vivre ce truc-là. Quand on réduit à trois kilos, trois KVA, 3000 watts, ça veut dire qu'on aura de la lumière, à condition que ce ne soit pas Versailles à la maison. On aura de la lumière, on aura la télé, on aura la boîte, on aura la cafetière électrique, le frigo congélateur, très important, parce que la limitation de puissance dure deux heures.

Par contre, tout le reste, on oublie le repassage, on oublie l'aspirateur, on oublie la machine à laver, on oublie le four, on oublie tout ça. Si on a du chauffage électrique, ça va déclencher, ou une pompe à chaleur. Pendant ces deux heures, il faudra éviter d'ouvrir les fenêtres, il faudra-- Deux heures, ça ne fait pas tomber la température de manière extrême. Il y a, pour autant, des gens qui vont, entre guillemets, paniquer. Ils pourront appeler le centre d'appel dépannages, qu'on renforcera le jour de l'expérimentation, mais on a tout prévu. On a réquisitionné les agents et il y aura, en plus du centre d'appel dépannage, qui est basé à Clermont, on aura 200 conseillers répartis en France pour prendre les appels. Il faut rassurer les gens dans le sens où, en deux heures, ils ne perdront pas, et ça a été dit, le réfrigérateur, le congélateur, et s'ils n'ouvrent pas les fenêtres, ils ne vont pas se cailler. Pour les gens qui ne sont pas chez eux, ça peut couper, notamment s'ils ont du chauffage électrique, s'ils sont au-dessus de trois KVA.

Ça va couper, mais il n'y a personne chez eux. Ils pourraient dire "Quand on va rentrer le soir en rentrant du boulot, ce sera encore coupé". Non, parce qu'au bout des deux heures, puisque ça ne concerne que les compteurs communiquant Linky, on rétablit la puissance contractuelle initiale. Si vous aviez neuf kilos, vous tombez à trois kilos, ça coupe parce que vous consommez plus de trois kilos, mais au bout des deux heures, il y a l'ordre qui est déjà dans le compteur Linky, qui va rétablir la puissance initiale et contractuelle, et tout démarre. Quand ça coupe, on va sur le compteur Linky, s'il est disponible, en clair, dans la maison. S'il fait moins cinq, ça pourrait se passer, et que le compteur, il est dans la rue, ce qu'il peut aussi arriver, on ne va pas y aller en peignoir et se casser la gueule avec les pantoufles. Ce qu'il faut faire, c'est, soit le compteur Linky est accessible, ça a coupé et on appuie pendant cinq secondes sur le plus et ça redémarre, soit on prend le disjoncteur, on le met à zéro et on le remet sur un, et ça redémarre.

On va bien sûr beaucoup communiquer, mais on attend le jour J. Quelqu'un qui n'est pas là, automatiquement, le disjoncteur reste sur un. Ça coupe au niveau 1, c'est technique, du breaker qui est dans le compteur Linky. C'est comme un couteau qui se lève, et au bout des deux heures, on renvoie l'ordre en questionnant Linky, en lui disant : "Est-ce que le breaker est ouvert ? Si oui, tu le refermes", et clic, il referme. Je ne suis pas inquiet. On verra. Il y aura un rex public qui sera fait, j'espère avant mi-juillet. Il doit être fait à l'été, j'espère qu'il sera fait avant mi-juillet. Il n'y en a qu'une, un Puydomois ne verra qu'une limitation de puissance à deux heures. Une seule fois, par exemple, jeudi 15 février.

Intervenant non identifié : J'aurai une question un peu plus technique, ce n'est pas possible de laisser toujours trois kilowatts sur le compteur et vous bloquer au-dessus de trois kilowatts.

Pierre-François Mangeon : Ça n'a pas d'intérêt. L'intérêt, c'est de voir des gens qui ont des contrats six, neuf, 12 et qu'on les ramène à trois, et voir comment ça va réagir. C'est ça l'idée. La question m'est souvent posée, on n'a pas ciblé les gros consommateurs. Ce sont

des taches de léopard. Il n'y a pas certaines communes et pas d'autres, il n'y a pas certains clients et pas d'autres. On a fait un échantillonnage basé sur les chiffres qu'on a au niveau national, mais qu'on a ramené au Puy-de-Dôme. Il y aura beaucoup de communication quand le jour J va être décidé. La communication, ce sera notamment pour expliquer ce que je viens de vous expliquer, qui n'est pas si simple. C'est appuyer sur le plus du Linky ou descendre et remonter le disjoncteur. On va envahir les plateaux de France 3, de France Bleu Pays d'Auvergne et on sera dans la montagne.

Luc Lévi-Alvares : L'utilisateur, est-ce qu'il aura une plateforme sur laquelle il pourrait donner son expérience ?

Pierre-François Mangeon : Oui. On récupère toute la matière par rapport aux gens qui nous appellent. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a déjà eu une réunion qui a été organisée samedi dernier, comme l'a dit Sébastien, pour les 464 communes du Puy-de-Dôme, il n'y en avait que 84 de brancher. Il y a peut-être eu, à certains endroits des problèmes de connexion. Roger-Jean m'avait dit qu'il n'avait pas réussi à se connecter. La responsable de l'ingénierie de Clermont Métropole n'a pas réussi à se connecter. Petit test, est-ce que certains entre vous ont eu des difficultés à se connecter ? Pas du tout. Ça, je le ferai remonter à la préfecture, peut-être qu'on en fera une deuxième. On a aussi communiqué aux Maisons France Services, parce qu'on s'appuie sur ces Maisons France Service pour aider les personnes dites les plus vulnérables dans les communes. J'explique. Il y a des personnes en risque vital, il y a des personnes vulnérables. Ce n'est pas la même chose. Les personnes en risque vital, il y en a très exactement 65, quand on parle tout de suite dans le Puy-de-Dôme.

Je les connais toutes, c'est l'agence régionale de santé qui me communique leurs coordonnées. Ces 65 personnes au risque vital sont exclues de l'expérimentation et si j'en ai 67 la veille du jour, les deux supplémentaires seront exclues. Il y a aussi les personnes les plus vulnérables. Ce sont les listes dans les communes des gens qui sont souvent âgés et qui ont été repérées suite aux canicules. On a fait une visio avec la préfecture, c'était jeudi, auprès de ces Maisons France Services, parce que, par rapport au courrier qui a été envoyé, c'est pour aider les gens qui ont des difficultés, soit à flachouler le QR code, soit à entrer l'adresse URL, soit à contacter le zéro 0-890 pour que ce soit fait par les Maisons France Services. Hier, il y a eu encore une visio avec les associations de consommateurs, qui a été faite. J'en fais une, toujours avec la préfecture, mardi prochain, à l'intention des CCAS, toujours dans l'objectif d'accompagner les personnes les plus vulnérables à pouvoir se sortir de l'expérimentation.

Sébastien Gouttebel : C'est important ce que dit Pierre-François, parce qu'effectivement, tous nos anciens ne sont pas en capacité et on sait que ça va vite créer quelques tracas. Si certains de nos anciens se coupent en plein après-midi, puisqu'ils avaient mal lu ou pas compris le courrier, pour dire clairement les choses. Ce sont nos réalités du quotidien, le courrier sera arrivé, il n'aura pas été traité, et c'est comme ça. Ça veut dire que nous aussi,

c'est important que, par le biais de nos CCAS, on puisse sortir quelques personnes vulnérables qui ne sont pas référencées à risque vital et qui vont améliorer le truc et éviter de stresser les gens dans nos communes sur un truc dont ils ne sont pas à l'origine. Merci.

Intervenant non identifié : J'ai une question, excusez-moi, bonjour.

Pierre-François Mangeon : Oui, bonjour.

Intervenant non identifié : Les 3000 watts, c'est pour les compteurs monophasés. Qu'est-ce qui se passe pour les compteurs triphasés ?

Pierre-François Mangeon : Six mille, trois fois deux, trois fois 2000.

Intervenant non identifié : Excusez-moi, il n'y a pas de Volontariat ?

Pierre-François Mangeon : Non, on ne l'a pas imaginé et j'y arrive. On n'a pas basé sur le volontariat, on a basé sur la possibilité de s'exclure. Ce n'est pas la même chose. Si tu fais appel au volontariat, je ne suis pas sûr que tu auras 131 000 clients.

Sébastien Gouttebel : Il y en aura 500 au mieux. Cette logique-là, elle se comprend. Si on veut l'effet de la masse et l'effet du nombre, il faut que ce soit l'effet inverse, et c'est ce qui a été prévu dans la circulaire. C'est bien ça ?

Gisèle Bauland : On en a parlé tout à l'heure avant la réunion. Ce courrier, j'étais dans plusieurs magasins le soir où il est arrivé à Pont-du-Château. J'ai entendu tout et n'importe quoi : "Ils me font chier, je vais quand même pas supprimer un apéro avec des copains pour gagner 10 euros". Personne n'avait lu le courrier comme il faut.

Sébastien Gouttebel : C'était au bistro ?

Gisèle Bauland : Pas du tout, en plus. C'est vrai que le courrier, après l'avoir lu, il est un peu long. Il faut que nous, élus, on communique là-dessus, on en a parlé tout à l'heure et que vous puissiez communiquer ensemble sur France 3, ou France bleue, je ne sais quoi. Il faut réexpliquer aux gens, parce que la plupart n'ont rien compris. Je trouve que c'est dommage d'être obligé de donner 10 euros pour un truc qui n'est pratiquement pas du service public. C'est dommage, cette histoire des 10 euros, mais tant pis. Ma question, ce n'était pas ça, ce n'étaient que des remarques. Ma question, c'est que tu as parlé d'associations de consommateurs, c'est quoi le retour que tu as des associations de consommateurs ? J'espère qu'ils ont compris le truc et qu'ils sont plutôt en soutien qu'en rejet. C'est là ma question. Merci.

Pierre-François Mangeon : Je n'étais pas la présentation, puisque je ne pouvais pas hier, mais c'est Cyril Moreau qui l'a faite, le directeur régional. Il n'y a pas eu de questions. Tout va bien à priori. Nous, on est très méfiant, parce que ce genre de truc, ça peut partir en cacahuète directe, et notamment grâce aux réseaux sociaux, ça peut partir en cacahuète

complète. On est extrêmement prudent. Quand Cyril Moreau est intervenu sur France Bleu Pays d'Auvergne, il est intervenu à 7:40, à sept heures, le journaliste a fait appel aux auditeurs, ce qui est normal, pour poser des questions. Il y a eu zéro question. Les fameux 10 euros, il faut savoir qui est à la demande de ça. C'est monsieur le préfet qui a décidé de donner 10 euros et qui l'a demandé et qui l'a obtenu. Les 10 euros seront versés en défalcation sur la prochaine facture, donc ce sont les fournisseurs qui vont le faire. Il y a un truc qui va aussi être intéressant, c'est qu'on va pouvoir avoir une estimation de trou dans la raquette sur des contrats professionnels, qui devraient être professionnels et qui sont des contrats résidentiels, donc des erreurs de saisie.

On peut avoir un dentiste qui du coup a besoin de six kilos, puis tout à coup, vous êtes sur le siège, il est en train de vous poser un implant. Vous serrez les fesses et bam-- Excusez-moi, on espère qu'il n'y en aura pas beaucoup. EDF a fait le boulot de rebeloter tous les contrats, les a regardés un par un. Les autres fournisseurs n'ont rien fait.

Intervenant non identifié : J'avais une question. J'ai assisté à la visioconférence et j'ai bien entendu, quand le courrier était parti le jeudi, qu'on allait le recevoir éminemment. J'ai prévenu tout le monde qu'ils allaient recevoir un courrier et, à ma connaissance, personne n'a reçu le courrier. Par rapport aux périmètres des abonnés résidentiels qui étaient concernés, est-ce que c'est 100 % ou est-ce qu'il y a des communes où--

Pierre-François Mangeon : Il y a 460 000 points de livraison desservis sur le Puy-de-Dôme, il y a 300 000 clients résidentiels, il y a 131 000 courriers qui sont partis. Ce sont des taches de léopard. Il n'y a pas des communes qui ont été visées ou des catégories de personnes gros consommateurs, petits consommateurs, moyens consommateurs qui ont été visés. Ceux qui ont été visés, ce sont par contre les six neuf, 12 KVA. Tu peux donc très bien avoir sur une commune zéro citoyen qui ait reçu le courrier.

Intervenant non identifié : Tous les jours, je vais à la boîte aux lettres, pour voir le courrier

Pierre-François Mangeon : Espérant avoir le courrier generis.

Intervenant non identifié : Vous parliez tout à l'heure des personnes vulnérables et, potentiellement, qu'il faudrait qu'on puisse accompagner. Pour éviter de créer une incertitude ou une inquiétude là où ce n'est pas nécessaire, est-ce que vous aurez, en amont de l'expérimentation, entre guillemets, commune par commune, la liste des personnes concernées par l'expérimentation ? Je vais prendre un exemple, imaginons que sur ma commune, il ait 100 personnes concernées, que dans les 100 personnes concernées, si je sais qu'il y a potentiellement trois, quatre personnes vulnérables, je peux aller les accompagner et les informer. Je me vois mal aller faire le tour de toutes mes personnes vulnérables du village pour leur parler d'un truc qui ne les concernera pas.

Pierre-François Mangeon : Ce n'est pas ce qui est demandé et, en plus, c'est piloté par la préfecture. Monsieur le préfet a dit surtout, il ne faut pas faire ça.

Intervenant non identifié : J'entends que ce n'est pas ce qui est demandé, mais l'idée, ce n'est pas de me dire "Il faut que tu le fasses", c'est plutôt de me dire "Si jamais j'ai des personnes concernées, moi, j'aurai la volonté de pouvoir les accompagner". Je comprends qu'on n'aura pas cette info-là.

Sébastien Gouttebel : C'est pour ça que ce qu'on a pu demander, à double casquette et présidents de syndicats et président de l'association des maires ruraux, et mon homologue Pierrette DAFFIX-RAY pour l'association des maires, de l'info fait aux maires pour que les équipes municipales soient bien au courant du système. L'autre jour, 84 sur les 464 de connectés, maires ou adjoints, on va demander une retape pour porter l'information. C'est ce que disait Pierre-François. On a aussi précisé aux préfets qu'on était prêt, avec les associations d'élus, à renvoyer de l'info aux communes. Je crois que la multiplicité de l'information ne va pas nuire, qu'il ait les bonnes remontées de terrain.

Intervenant non identifié : Attention, n'en faisons pas trop non plus un drame ou une-- Deux heures de coupure, ça peut arriver tous les jours et qu'on soit personne vulnérable ou pas, qu'on soit malade, à haut risque vital ou pas, deux heures de coupure, ça peut arriver et chacun doit au minimum se prémunir contre ça. Attention de ne pas trop dramatiser la chose. Ce n'est même pas une coupure, c'est une réduction de puissance. Attention de ne pas trop en faire.

Sébastien Gouttebel : Ce n'est pas une coupure, on est tous d'accord. C'est que là, on est dans un échange, et le but, c'est d'avoir des réponses aux questions directes. Vas-y !

Pierre-François Mangeon : Ce qui est chouette, c'est que tout le reste fonctionne. Les EHPAD ne sont pas coupés, les cantines ne sont pas coupées, les crèches ne sont pas coupées, les écoles ne sont pas coupées, tout fonctionne.

Intervenant non identifié : Les trains ne sont pas coupés, peut-être.

Sylvie Coupat : Restons calme et logique. Moi, je suis à La Roche Blanche et effectivement, notre liste des personnes vulnérables, on l'a mise à jour. Le CCaAS s'en est occupé, ce n'est pas ma partie, mais étant à la communication, on a travaillé tous ensemble. Je vais vous dire quelque chose qui n'est pas péjorative, mais c'est un constat qu'on a fait. La liste des personnes vulnérables n'a pas, comme moi, trois congélateurs, une cave à vin et je ne vous dis pas le reste. Les gens vont pas se poser de questions. La liste des personnes vulnérables ne fait pas 36 machines à laver par jour, ne cuisine pas un rôti toutes les heures. On se dit qu'ils ne s'en rendront peut-être même pas compte. Ils vont pouvoir être devant la télévision, devant les feux de l'amour, ils vont pouvoir faire la petite tisane qui va bien, et ils vont pouvoir continuer de jouer au scrabble. Ça, c'est notre premier constat. Il n'empêche

que, dans la liste des personnes vulnérables, on a deux ou trois personnes qui ont des machines chez elles.

Je n'y connais rien, moi, pour respirer ou des choses comme ça, mais ils sont sur la liste des personnes vulnérables et ils sont signalés. Je vais vous donner un autre exemple. J'ai un compteur EJP depuis 34 ans. Je suis avertie la veille pour le lendemain qu'il ne faut pas que je mette ma machine à laver, mon four et tout en même temps. Je le gère très bien. Je crois qu'il faut relativiser. Il ne faut pas être alarmiste, ce n'est pas une coupure de courant. Des coupures, on en a eu, on a eu des quartiers noirs à La Roche Blanche où ils ont été coupés pendant plusieurs heures, avec les congélateurs et tout le tout. Ça s'est super bien passé. Plus on sera alarmiste, moins on essaiera de comprendre, plus ce sera difficile à expliquer. Je suis à la communication, je vais essayer au maximum de communiquer, mais dans un sens positif, pas en disant "Attention, ça va être la guerre", et cetera. Je ne sais pas faire, je serai donc vachement dérangée. Il faut relativiser. C'est un test.

Ils en ont déjà parlé à TF1, je ne sais pas si vous l'avez vu, la semaine dernière. Ils vont en parler-- C'est déjà sur Fr3, sur les réseaux. Il faut relativiser. Plus on communiquera de façon positive, plus ce sera facile, sinon, vous allez déclenché une guerre et c'est complètement idiot.

Sébastien Gouttebel : Ce sera la conclusion de ce matin. Positivons ! Chers collègues, je suis navré de ne pas avoir pu faire normalement le dérouler de l'ordre du jour. Passez la bonne parole auprès de vos collègues qui, pour les bonnes ou les mauvaises raisons, ont oublié de venir ce matin. N'hésitez pas à passer côté traiteur là-bas, pour repartir avec du manger, de deux ou trois bricoles. Passez un bon week-end. Une fois de plus, meilleurs vœux à tous. Le jeudi à 18 heures, vous recevrez des liens de connexion, les bazars. Ça nous rappellera quand il y avait un peu de Covid. Merci à tous. Il est 11 heures et quart.

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le



ID : 063-256300146-20240309-20240309002-DE

PROCES-VERBAL

Comité Syndical

Jeudi 25 janvier 2024

Sébastien Gouttebel : On va faire l'appel parce qu'on n'est pas dans le cadre formel comme on faisait d'habitude. Valérie s'il te plait.

Valérie Berthelot: Je fais l'appel ? Vous n'avez pas la liste ?

Sébastien Gouttebel : Non. Je ne l'ai pas sous les yeux.

Les délégués sont appelés par ordre alphabétique.

Sébastien: Merci Valérie. Condition particulière, chers collègues, je pense qu'avec Monsieur Quizbox on va faire un vote d'essai comme le veut la coutume, Valérie.

Valérie Berthelot: Oui. Sinon, c'est Jonathan.

Jonathan Jullien: Bonjour.

Valérie Berthelot: Bonjour. On peut faire un vote d'essai, s'il vous plaît ?

Jonathan Jullien: Tout à fait. Je vois qu'il y a à peu près le nombre. Bonjour à tous. Je suis Jonathan de votebox. Je vois qu'on a à peu près le même nombre de connectés sur Teams et sur le système de votes. Je vais juste vous repartager la façon de se connecter pour ceux qui ne sont pas encore connectés via Teams. Je partage mon écran. Excusez-moi, ce n'est pas le bon écran.

Valérie Berthelot: Moi, je le vois.

Jonathan Jullien: Oui, mais ce n'était pas l'écran en grand. C'est bon. Là, normalement, vous devez avoir le bon écran en grand. Si vous ne l'avez pas encore fait, scannez le QR Code avec votre téléphone portable. Sinon, sur votre ordinateur, ouvrez une nouvelle page internet avec le lien sieg63.votebox.live. Normalement, vous avez reçu vos codes. Si vous n'avez pas reçu vos codes, je vous invite à regarder dans vos spams et à nous contacter si vous ne les avez toujours pas reçus. On va pouvoir commencer un vote test. N'hésitez pas à nous dire si vous n'avez pas reçu vos codes et vérifiez bien que vous êtes connecté à internet aussi, ce qui est possible. Par exemple, si vous êtes déconnecté pendant le vote, n'hésitez pas à vous relogger et donc vous reconnecter avec votre code personnel via votre page internet. On va pouvoir commencer la délibération test. Monsieur le Président, lorsque vous êtes prêt, je vous invite à ouvrir le vote en me disant : « Le scrutin est ouvert. »

Sébastien: Le scrutin est ouvert.

Luc Levi-Alvares: Moi, ça a été trop vite, je ne suis pas connecté pour voter.

Jonathan Jullien: Très bien. On va laisser ouvert. Vous pouvez vous connecter pendant que le vote est en cours. Je vais vous repartager l'écran tout de suite. Vous pouvez scanner le QR Code.

Luc Levi-Alvares: Je ne peux pas. Je l'ai sur mon téléphone.

Jonathan Jullien: Vous vous connectez avec votre téléphone ?

Luc Levi-Alvares: Oui.

Jonathan Jullien: Vous avez accès à vos mails sur votre téléphone ?

Luc Levi-Alvares: Oui.

Jonathan Jullien: Vous pouvez aller sur votre boîte mail et normalement, vous avez reçu un mail avec le lien et les codes personnels.

Luc Levi-Alvares: Ici, on me met que le code saisi n'est pas valide. Pourtant, j'ai saisi le code qui était sur le mail.

Jonathan Jullien: Vous êtes monsieur ?

Luc Levi-Alvares: Lévi Alvares. C'est bien le code qui figure en dessous de l'identifiant de la réunion ? C'est ça ?

Jonathan Jullien: Je vais vérifier. C'est ça. C'est un code à six chiffres.

Luc Levi-Alvares: C'est un code à six caractères. Il y a des chiffres et des lettres.

Jonathan Jullien: C'est uniquement des chiffres.

Valérie Berthelot: Vous n'avez que des chiffres ?

Luc Levi-Alvares: Il est où ce code ?

Sébastien Gouttebel : Quand tu lis le mail : « Bonjour Luc Levi-Alvares. Vous êtes convié à participer au vote, etc. Pour voter, connectez-vous de préférence à l'adresse suivante, puis saisissez votre code personnel votebox. » Il est là, six chiffres. Plus bas, tu as les codes de l'assemblée.

Luc Levi-Alvares: Le seul mail que j'ai, c'est celui de Valérie Berthelot.

Sébastien Gouttebel : Non, tu as reçu un mail de votebox.

Luc Levi-Alvares: Un mail de votebox ?

Valérie Berthelot: Oui. Il est peut-être dans vos spams ou dans vos indésirables.

Jonathan Jullien: Il est sûrement dans vos spams.

Luc Levi-Alvares: Je vais regarder ça.

Jonathan Jullien: Je vous remercie.

Sébastien Gouttebel : Merci. À part ce petit souci, c'est bon pour tout le monde ?

Luc Levi-Alvares: Il est censé avoir été envoyé quand ?

Jonathan Jullien: Hier et ce matin.

Luc Levi-Alvares: Hier et ce matin.

Jonathan Jullien: Est-ce que quelqu'un rencontre d'autres difficultés avant qu'on passe au vote ? Très bien. Monsieur le Président, je vous remercie et lorsque vous êtes prêt, je vous invite à clôturer le vote.

Sébastien Gouttebel : Oui, on peut clôturer. Merci.

Jonathan Jullien: Ça marche.

Luc Levi-Alvares: Oui, votebox, ça y est.

Jonathan Jullien: Le vote a été fait à l'unanimité. Une personne n'a pas pris part au vote et quatre personnes n'ont pas voté. Je vous remercie. Monsieur le Président, je vous laisse la parole. S'il y a quoi que ce soit, je reste disponible.

Sébastien Gouttebel : Merci Jonathan. Tout d'abord, chers collègues, bienvenue à tous. Meilleurs vœux à ceux que je n'ai pas vus samedi matin. Toujours navré de refaire une réunion dans ces conditions. C'est désagréable. Malheureusement, ceux qui étaient présents samedi n'y sont pour rien. On va dérouler maintenant l'ordre du jour. Je vous invite à être très disciplinés, puisque faire un débat d'orientation budgétaire sans voir des gens en physique, ça ne reste pas simple. Je vous invite à lever le pouce ou lever le doigt avec les outils qu'il faut, pour que Valérie qui surveille, puisse vous laisser la parole lors du déroulé du débat d'orientation budgétaire. Merci. Valérie, si tu veux bien enchaîner.

Valérie Berthelot: Ce dont on avait discuté par rapport à l'élection ?

Sébastien Gouttebel : Oui. On avait une élection, un poste au bureau à pourvoir, mais je préfère le reporter vu qu'il n'y a pas d'urgence. Qu'on puisse le faire en présentiel la prochaine fois.

Valérie Berthelot: On passe donc au procès-verbal du comité syndical.

Sébastien Gouttebel : C'est bien ça, Valérie. Sauf question particulière, je vais vous demander, chers collègues, de bien vouloir soumettre le vote tout de suite et l'adopter.

Valérie Berthelot : Sachant que monsieur Levi-Alvares avait fait une remarque samedi au comité syndical et que ça a été bien pris en compte.

Sébastien Gouttebel : Oui, je me rappelle quand il l'a dit. C'était normal. Merci. On procède au vote.

Sébastien Gouttebel : Est-ce que c'est bon pour tout le monde ? Est-ce que je peux clôturer ? S'il n'y a pas de remarque, on va dire que le vote est terminé. Écoutez, chers collègues, merci. Point suivant.

Valérie Berthelot : C'est le rapport d'orientation budgétaire.

Sébastien Gouttebel : C'est bien ça.

Valérie Berthelot : Je vous mets la première diapositive sur les objectifs.

Sébastien Gouttebel : C'est bien ça. Effectivement, on a fait un gros travail de fond avec Arnaud Rochette qu'on a embauché il y a un an, avec Quentin, tout ça en interaction avec Sébastien Picot, avec notre comptable public, pour remettre tout ce qu'il faut où il faut dans notre budget et dans notre façon de travailler aussi. C'est apurer les arrivées de programmes et la situation financière qui en découle, retrouver les capacités et les marges de manœuvre pour investir, notamment grâce à une trésorerie suffisamment positive. Quand je dis ça, vous vous rappelez qu'on fait la banque pour tout le monde et qu'entre le moment où l'on paye les entreprises, que les collectivités nous payent et qu'on touche les subventions, il est arrivé en 2023 d'avoir 12 millions d'euros de lignes de trésorerie tirées sur de courtes durées. Cependant, ça fait partie des choses que l'on subit et c'est de la façon, malheureusement, dont on doit procéder encore pour le moment.

Toiletter le processus fonctionnel, comptable et les modalités de financement des opérations, là aussi, on y reviendra. Prioriser les actions et avoir un pilotage plus précis. Tenir les délais et la planification, ramener les budgets prévisionnels au plus près du réalisable. Pour preuve, les écarts avec le réalisé sur les exercices antérieurs. On a confié une mission d'expertise à KPMG. J'ai été auditionné avec Stéphane la semaine dernière. Ce bureau d'études sera chargé de l'analyse de la façon dont on travaille, mais aussi de nous faire des préconisations et propositions pour qu'on soit le plus efficace possible dans nos montages financiers, dans nos stratégies et, bien sûr, dans notre capacité à agir pour l'ensemble du territoire. Tu peux nous mettre la diapositive suivante, Valérie ?

Valérie Berthelot : Les prévisions d'atterrissage.

Sébastien Gouttebel : Effectivement, on a un résultat de la section de fonctionnement, affectation de la section d'investissement pour 2024, 9 millions d'euros. Dans le même temps, on a des dépenses de fonctionnement qui étaient en fin d'année à 11 millions d'euros. Sur l'investissement en recette, on a 52 millions d'euros. En dépenses d'investissement, on a 44.

Valérie Berthelot : On ne vous entend plus.

Sébastien Gouttebel : Le résultat de la section A. Vous m'entendez là ?

Valérie Berthelot: Oui, c'est revenu.

Sébastien Gouttebel : C'est revenu, je suis désolé. Derrière tout ça, d'un point de vue comptable, tout va toujours bien, puisqu'on a l'obligation d'équilibrer nos budgets, ce que l'on fait et ce qu'ont fait tous nos prédécesseurs. Néanmoins, on se retrouve avec la volonté de ce que je disais tout à l'heure, d'améliorer nos excédents et surtout notre capacité à avoir de la trésorerie. Quand on se retrouve en fin d'année à avoir un résultat cumulé d'investissement à 2,4 millions, j'arrondis, puisqu'on a des restes à réaliser qui sont autour de 12 millions-neuf-cent-mille et on a le résultat de la fonction de la section d'investissement à plus 8,5 millions. Ce déficit d'investissement reporté au premier janvier 2023 qui était de moins de 13 millions, déficit d'investissement au 31 décembre 2023 qui était presque à moins cinq et des restes à réaliser en dépenses à 10 millions d'euros.

Vous voyez que ça fait quand même des sommes assez importantes, même très importantes et que cette stratégie financière, c'est bien celle qui doit nous animer au fil de l'eau, au quotidien et avec une vision, ce que l'on souhaitait, avec l'exécutif aussi, jusqu'à la fin du mandat, c'est-à-dire jusqu'à l'horizon 2026. Cela fait les budgets 2024, 2025, 2026. Valérie, si tu peux passer cette diapo. Pour rappel, bien sûr, on vous enverra tout. Vous avez déjà tout reçu. Vous recevrez toutes les versions allégées de tout ce qui peut être présenté aujourd'hui.

Dans les recettes et dépenses de la section de fonctionnement 2024, on retrouve 17 millions-cinq-cent-mille et vous avez la ventilation où il y a 6,2 millions virés à la section d'investissement. Les intérêts de la dette et la ligne de trésorerie, 1,6 million, entretien de l'éclairage public, 5 millions, TCFE, reversement, on y reviendra un peu tout à l'heure, 3 millions. Les autres imprévus et charges sont à 1,7 million. Après nos recettes, la TCFE a 10 millions d'euros. Participer à l'entretien et maintenance de l'éclairage public à 3,5 millions et la redevance du concessionnaire à 3,2 millions. Les autres remboursements, assurances, cotisations, adhésion, le loyer, autour de 880 000. Voilà avec ce diagramme une première orientation. Prochaine diapo, Valérie.

Merci. Recettes et dépenses de la section d'investissement 2024. On se retrouve à presque 62 millions d'euros, avec un déficit d'investissement cumulé qui est 4,9 millions, presque 5 millions. Les crédits de paiement à 9 millions d'euros pour 2024, qui viennent de la convention de mandat 2023-2024. Les restes à réaliser, je l'ai dit tout à l'heure, sont à un peu plus de 10 millions d'euros, le remboursement du capital à 8,2 millions. Une avance forfaitaire au mandataire à 1,7 million, des travaux nouveaux 2024 à hauteur de 17 millions d'euros. C'est ce chiffre-là aussi qu'il faut retenir. C'est assez important. Tous les autres imprévus, vous les avez en dessous. Le financement de toutes ces choses, c'est la partie en vert. Douze-millions d'euros de recettes sur les travaux nouveaux, dotations aux amortissements, 372 000. Remboursement du mandataire de la vente 2023, 3,6 millions, emprunt, 7 800 000. C'est la somme qu'il faut retenir dans la construction de notre probe et de notre futur budget. Article 8, convention avec Enedis lié à notre contrat de concession, un peu plus de 500 000 d'euros.

L'excédent de fonctions est reporté à 9 millions d'euros, les virements de la section de fonctionnement à 6 millions-deux-cent-mille, les recettes des crédits de paiement 2024 et 2023 à 9,1 millions. Vous voyez qu'on est quand même, en recettes et dépenses, autour de 62 millions d'euros. Ce qui reste plus que non négligeable dans notre capacité à investir l'échelle départementale et des moyens qu'on attribue sur tous nos postes. Si tu peux mettre la diapo d'après, Valérie, s'il te plaît.

Vous avez l'état de la dette, effectivement, 24, 25, 26, 27, jusqu'au bout. La somme montant, on a 18 emprunts en cours pour 90 millions d'euros empruntés. Il reste 46 millions de capital à rembourser au 1er janvier 2024. Vous avez la répartition intérêts et capital. Si tu peux mettre la diapo suivante.

Valérie Berthelot: Non, parce que c'est la DM.

Sébastien Gouttebel : Oui, c'est la DM. Si c'est la DM, ce n'est pas la diapo suivante. Est-ce que tu peux nous mettre la diapo d'avant, s'il te plaît, Valérie ?

Il y a la répartition d'un peu tout. Merci. La parole est libre et bienvenue. S'il y en a qui souhaitent intervenir, le moment est bienvenu. Merci. N'oubliez pas de vous présenter, vu que c'est enregistré et que tout le monde n'a pas les visios et ainsi de suite. Merci.

Valérie Berthelot: Monsieur Levi-Alvares.

Sébastien Gouttebel : Oui, vas-y.

Luc Levi-Alvares: Merci Président. Merci Madame. Je découvre un peu la situation de la section d'investissement avec étonnement, mais c'est parce que je n'ai pas forcément bien pris conscience des choses l'année dernière. Le sentiment que j'ai, c'est qu'on confond un peu trésorerie et recette réelle. Certes, c'est lié, mais je dirais que la trésorerie, c'est une chose. Il y a certains arguments qui ont été avancés et qui me font dire que peut-être, on n'émet pas, au niveau du syndicat, les titres de recette suffisamment rapidement. Parce que si les titres de recettes étaient émis rapidement, on serait peut-être sur un déficit réel inférieur. Après, que les communes ne payent pas tout de suite, et ça, d'ailleurs, ça a été dit dans le texte qui nous a été remis, c'est une autre chose. Ça pose des problèmes de trésorerie. Toutefois, en émettant les titres de recette au moment opportun, en fonction de l'avancement des travaux, on aurait peut-être une situation, en termes de recettes d'investissement, qui serait un peu meilleure.

La deuxième observation, c'est que j'aurais bien souhaité avoir, pour l'année prochaine si c'est possible, une situation de l'évolution du fonctionnement. Pour savoir si l'épargne brute que le syndicat dégage évolue favorablement. Aujourd'hui, je n'ai pas cette appréhension, je ne sais pas si vous pouvez nous donner des éléments là-dessus. Parce que de toute façon, dans un syndicat comme le nôtre, il est clair que l'autofinancement du syndicat ne vient que des recettes de fonctionnement qui sont ensuite transférées à la section d'investissement. Je n'arrive pas à voir comment ça a évolué au cours du temps. Est-ce que ça s'est dégradé ? Est-ce que ça s'est amélioré ? Peut-être que vous avez la réponse.

Troisième élément, je pense qu'on va en parler plus tard, donc je ne vais pas le développer. Il est question de modifier les relations contractuelles avec les communes sur un ensemble de

projets, justement pour faire face aux problématiques que l'on rencontre sur la section d'investissement.

Peut-être qu'aujourd'hui, le syndicat sert de banquier aux collectivités. Les propositions qui nous sont faites, et j'y reviendrai au moment de l'examen de la délibération, semblent complètement inverser le rapport entre le syndicat et les communes. Avec les 50 % qui sont demandés à la signature de la convention, j'ai le sentiment que ce sont les communes, aujourd'hui, qui vont servir de banquier au syndicat. Cela me gêne un petit peu. Je pense qu'il va falloir qu'on y réfléchisse ou qu'on voie ça un peu plus en détail tout à l'heure. Merci de votre attention.

Sébastien Gouttebel : Quelques réponses effectivement. Le fait de faire le mandatement le plus rapidement possible, c'est exactement ce que l'on fait. C'est aussi pour ça qu'on a embauché un responsable administratif et financier, qu'on a complété l'équipe et que Joëlle est arrivée pour faire les choses le plus vite possible en mandatement. Derrière, en effet, induit aussi, auprès de nos financeurs et des recettes, quand on va chercher du financement du Facé, il faut avoir la preuve, vous le savez tous, qu'il faut avoir payé nos factures pour que de l'autre côté, on touche nos subventions. Toute cette construction qui s'est faite sur l'année 2023, on commence à en voir les effets bénéfiques, d'avoir ce mandatement le plus rapide possible. Cependant, on a un souci de fond, c'est qu'entre le moment où le chantier est fini sur un territoire et qu'il est réceptionné administrativement et techniquement et le moment où l'on fait payer la collectivité, il y a des décalages qui souvent frôlent l'année. C'est une de nos contraintes et c'est un début de réponse au point d'après qu'on réévoquera.

Pour ce qui est des capacités de marge brute d'autofinancement, on y reviendra spécifiquement à un comité syndical. Je n'ai pas la réponse tout de suite. On y reviendra spécifiquement, on fera un point d'actualité là-dessus. Aucun problème là-dessus, tout est transparent et il n'y a aucune difficulté sur cet élément. On reviendra sur la délibération qui est proposée tout à l'heure pour essayer d'apporter de l'argumentaire si vous en êtes d'accord. Autre intervention ?

Valérie, on peut passer.

Luc Levi-Alvares: Je relève la main. Excusez-moi, j'ai oublié un petit point technique. Dans le rapport qui nous a été remis, page 51, vous nous indiquez qu'en 2023, il y a la demande des entreprises. Des renégociations ont porté sur le bordereau de prix unitaire. Un consensus économiquement acceptable a été trouvé avec une augmentation de 7,6 %. Ce qui m'a étonné dans cette phrase, c'est qu'en général, dans les marchés que l'on passe avec les entreprises, les clauses de révision de prix en fonction des indices divers et variés des matériaux et travaux concernés figurent. Je voulais savoir si cette négociation a été dérogatoire aux clauses contractuelles des marchés qui ont été passés à l'époque et qui avaient établi le bordereau de prix tel qu'il était.

Sébastien Gouttebel : Oui. C'est exactement ça, puisque c'était la mise en place de tout ce qui relevait de l'imprévision. Un travail de fond a été conduit par Sébastien Picot, Christophe Jarleton, tout ça en relation étroite avec le bureau. Puisqu'à l'époque, on avait demandé, l'an dernier, une délégation du comité syndical au bureau pour faire ce gros travail. Pour le bordereau à 3 000 prix, seuls 35 prix ont été modifiés en fonction de ce que nous ont donné réellement et factuellement les entreprises. C'est-à-dire qu'individuellement, elles nous ont

fourni leurs preuves, notamment au niveau des transformateurs de prix qui avaient explosé, que personne ne pouvait prévoir que cette crise de l'Ukraine allait faire impacter. Parce que sinon, pour aller à l'essentiel, dans notre bordereau de prix, il est bien prévu tout ce qui est actualisation de façon normée, etc. C'est ce qu'on a fait pour l'année 2023. Les mêmes entreprises qui m'ont écrit au mois de décembre pour demander si on pouvait discuter des prix, il y a eu une fin de non-recevoir, il n'y a plus de théorie de l'imprévision, c'est fini. On applique maintenant ce qui est normé et contractuel. Est-ce que ça répond à ta question ?

Luc Levi-Alvares: Oui, je m'attendais à ce type de réponse. On a eu le même problème au syndicat de Basse Limagne, le syndicat de l'Eau. Sur le dossier du syndicat de Basse Limagne, après étude du dossier, on s'est rendu compte qu'une grosse partie des prix ne pouvait pas relever de cette théorie de l'imprévision. Je ne dis pas que c'est le cas pour le territoire d'énergie. Je vous fais confiance et j'imagine que vous avez bien travaillé. On apprend aujourd'hui qu'il ne s'agit que de 35 prix sur 3 000. Moi, je suis extrêmement méfiant, parce que la jurisprudence en matière d'imprévision est constante et est très draconienne. Je sais, je ne dis pas que c'est le cas pour le territoire d'énergie et, une fois de plus, je te fais confiance et je fais confiance au bureau, qu'il y a eu énormément de dérives cette année par rapport à cette théorie. Que l'on aide les entreprises locales et qu'on soit un peu coulant, d'accord, mais je demande à ce qu'on soit extrêmement vigilant, parce que normalement, les clauses contractuelles des contrats prévoient bien des indices de révision de prix qui sont logiques et qui sont corrects.

La prévision porte surtout quand il y a des ruptures de la chaîne de valeur. C'est-à-dire que sur un matériel très spécifique, la guerre en Ukraine a pu provoquer une rupture de la chaîne de valeur et donc les matériels n'ont pas pu être approvisionnés dans de bonnes conditions ou alors à des coûts prohibitifs. Ça, je l'entends, mais la plupart du temps, non. On a un yoyo. Je suis d'ailleurs content d'apprendre que votre négociation n'est valable que pour 2023. En 2024, vous remettez les pendules à l'heure en fonction des clauses contractuelles.

Sébastien Gouttebel : Oui, c'est bien ça. Pour rappel, cet avenant pour imprévision de prix a été validé par l'unanimité du bureau présent lors de la présentation. Au vu des éléments produits et présentés, sur les 35 prix, il y avait des problématiques d'approvisionnement, ce que tu as très bien dit, et de surcoût qui ont explosé, avec un effet induit. C'est que nous, on a fait un avenant qui a augmenté les prix. Par contre, on n'a pas fait plus de travaux. C'est-à-dire qu'on a fait moins de travaux pour pouvoir rester dans nos budgets, dans les fins malheureux de tout ça.

Luc Levi-Alvares: Merci beaucoup de ces explications.

Sébastien Gouttebel : Merci. Point suivant, Valérie.

Valérie Berthelot: Il faut voter le fait qu'il a été présenté.

Sébastien Gouttebel : On ne vote pas. On prend acte.

Valérie Berthelot: Oui. On prend acte.

Sébastien Gouttebel : On prend acte de la présentation.

Valérie Berthelot: Oui, mais il faut quand même voter.

Sébastien Gouttebel: Jonathan, s'il vous plaît.

Est-ce que c'est bon pour tout le monde ? Jonathan, on va clôturer le vote. Merci.

Sébastien Gouttebel: Merci chers collègues. Point suivant, Valérie.

Valérie Berthelot: C'est la décision modificative numéro 3. C'est bon.

Sébastien Gouttebel : C'est bien ça. Tout cet ajustement entre les différents programmes, vous avez au milieu le moins de 3,6 millions qui expliquent la grande ventilation sur la proposition de la DM. À l'arrivée, ça ne change rien dans les totaux. C'est bien de la réorganisation, mais il faut bien qu'on le fasse pour avoir quelque chose qui soit correct et réel. On continue. Là aussi, vous avez tous les ajustements en rouge, les moins de 200 000 sur les petits travaux, l'éclairage public géolocalisé entre autres. Je ne vous les cite pas tous. Vous savez aussi bien lire que moi ces ajustements. Vas-y, Valérie.

Valérie Berthelot: C'est le vote après.

Sébastien Gouttebel : Après, c'est le vote. Là aussi, on n'a pas changé ce qui était prévu dans le budget. Ça reste de la ventilation de programme. C'est l'occasion de reparler du travail de fond qui est fait au quotidien entre le territoire d'énergie, nos directeurs, nos comptables et Sébastien Picot du côté Semelec pour être sûr d'avoir tous ces ajustements et qu'ils correspondent bien à de bonnes réalités. Je vous propose de passer au vote.

Valérie Berthelot: Jonathan ?

Sébastien Gouttebel : Je vous propose d'arrêter le vote.

Valérie Berthelot: Pour 42 unanimités.

Sébastien Gouttebel : Merci à tous pour cette confiance. Valérie, point suivant.

Valérie Berthelot: L'engagement du quart des dépenses.

Sébastien Gouttebel : Effectivement, puisqu'on ne votera le budget qu'au mois de mars de mémoire, on a jusqu'au 15 avril et l'absence d'adoption du budget, il faut bien qu'on puisse avoir cette délibération qui nous permet de faire face à tous nos besoins de paiements en avant l'adoption définitive du budget. Il est donc proposé, dans la limite du quart des crédits ouverts et du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Vous connaissez le système et vous avez les sommes qui sont marquées sur le côté. Le quart des dépenses d'Investissement pour 2024 est d'environ 472 100 euros et 99 centimes. Je vous propose de passer au vote. Jonathan.
je propose d'arrêter le vote.

Valérie Berthelot : Quarante pour, unanimité.

Sébastien Gouttebel : Merci. Point suivant, Valérie.

Valérie Berthelot : La prime pouvoir d'achat.

Sébastien Gouttebel: Effectivement, on est sur un volet RH. Ça permet d'excuser notre vice-président Stéphane, qui ne pouvait pas se rendre disponible. On est en décalage. Vous avez les trois conditions d'éligibilité pour en bénéficier. Le premier, être employé au 1er janvier 2023, être en activité au 30 juin, avoir un revenu salarial inférieur ou égal à 39 000 euros. La prime est quantifiée pour cette tranche allant de 300 à 800 euros en fonction de la rémunération brute de l'agence. Ce montant est proratisé au temps de travail, masse de temps complet, puisqu'on a quelques personnels qui sont à temps partiel. Ce dispositif est instauré pour les personnels, les fonctions publiques étant hospitalières. Ça nous a semblé important, au bureau aussi, de le mettre en place pour nos personnels. On a eu un avis du centre de gestion le 14 novembre, qui a eu un avis favorable à l'unanimité, puisqu'on avait saisi les instances, comme le veut la coutume, par anticipation. Pas de remarques particulières. Je vous propose de passer au vote.
On va dire que c'est bon.

Valérie Berthelot: Trente-huit pour, un contre.

Sébastien Gouttebel : Merci pour nos agents. C'est bien mérité. Point suivant, Valérie.

Valérie Berthelot: Avenant 3, la convention de mandat Semelec 2020.

Sébastien Gouttebel : On a eu une convention de mandat 2020 qui a été conclue le 7 décembre 2019, et prolongée au 30 avril 2024. D'une part, pour solder les affaires engagées non soldées au 31 décembre en visant des reports de coordination de travaux, d'autre part, et pour permettre le contrôle technique des ouvrages. Les autres clauses de la convention de mandat ont fait l'objet de l'avenant numéro un, date du 30 octobre et à ce genre demeure inchangé. C'est de modifier la durée de la convention pour une date restreinte, puisqu'on est jusqu'au mois d'avril. C'est pour finir de régler toutes nos affaires, les quelques bricoles qui traînent et qu'on puisse solder tout ça, puisque pour les bonnes raisons, ce qu'on disait, sur la coordination des travaux, les choses se sont décalées malheureusement. Je vous propose de passer au vote s'il n'y a rien de bien bizarre. Merci.
On arrête le vote, Jonathan.

Valérie Berthelot: Quarante-deux pour, à l'unanimité.

Sébastien Gouttebel : Merci. Point suivant.

Valérie Berthelot: Convention de mandat 2024, Semelec.

Sébastien Gouttebel : Tous les ans, effectivement, on vote une convention de mandat 2024 à notre mandataire qui est Semelec. Cette convention prévoit une mission d'assistance

autour de 243 000 euros TTC cette année ainsi qu'une mission de mandat pour maîtrise d'ouvrage pour un montant global de 32 millions-deux-cent-trente-mille euros. C'est conclu jusqu'au 30 juin 2027. Vous savez que c'est le décalage, la convention de mandat et après, la réalisation des travaux. Le président, moi-même, propose de valider le projet de convention de mandat qui leur aura été remis et figure annexe de cette délibération que vous avez reçue, de m'autoriser à signer, comprenant la part d'assistant pour 243 000 euros et un montant mandaté de travaux à 32 millions-deux-cent-trente-mille, moyennant une rémunération de 4 pour cent, et de valider l'exécution de cette convention du 1er janvier 2024 au 30 juin 2027. Là-dessus, vous avez l'habitude, il n'y a rien de bien neuf, comme on dit, dans cette articulation. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de passer au vote. Merci de clôturer.

Valérie Berthelot: Unanimité, 41 pour.

Sébastien Gouttebel : Merci les collègues. Point suivant, Valérie.

Valérie Berthelot: L'arrêté d'attribution des aides de contrat chaleur renouvelable.

Sébastien Gouttebel : Vous savez qu'on a une convention chaleur renouvelable avec l'ADEME, qu'on a mis en place l'an dernier, en février 2023. La bonne nouvelle derrière tout ça, c'est que ça correspondait réellement à un vrai besoin sur le territoire, puisqu'il vous est proposé aujourd'hui de valider. Pour Celta, ce sont les cartonneries qui sont basées sur Courpière et Giroux, mon pays natal d'Olliegues, pour une aide attribuée à 712 000 euros. Pour les chaufferies bois, le réseau chaleur de Besse et l'autre réseau chaleur de Super Besse. Vous avez les deux montants, presque 2,7 millions d'un côté, presque 2,4 millions de l'autre pour un montant total de 5 millions-sept-cent-soixante-et-un-mille.

Sur ce point d'actualité, je vous rappelle qu'on avait pour trois ans obtenus 8,5 millions d'euros de l'ADEME à dépenser sur des territoires, pas que pour le public, puisque Celta est une entreprise privée. Globalement, la réussite est là et j'ai déjà rencontré, l'occasion s'est faite l'autre jour, la directrice de l'ADEME, puisque je pense qu'il nous reste en gros 1,5 million d'euros à manger sur les 8,5 millions. Il faut absolument qu'on trouve une solution pour faire un avenant, sinon, on va arriver au mois de juin et on aura fini de dépenser les sous. Ça serait quand même un peu frustrant pour toutes les collectivités qui n'attendaient que ça. La directrice de l'ADEME m'a d'ores et déjà dit qu'on trouverait des solutions pour avoir des fonds qui puissent continuer à irriguer nos territoires. Je propose de passer au vote. Tout ça, ce sont de bonnes nouvelles. J'ai fait comme tout le monde. Je me suis aussi battu avec mon téléphone.

Je vous propose d'arrêter le vote.

Valérie Berthelot: Unanimité, 39 pour.

Sébastien Gouttebel : Les collègues et les gens qui ont pu en bénéficier vont être ravis. Ce qui vous permet effectivement de dire que c'est quand même l'intérêt majeur de ce contrat de chaleur. Nous, on préfinance et l'ADEME nous rembourse les sous dans la foulée. C'est quand même une super chose. Point suivant, Valérie.

Valérie Berthelot: L'avenant 3, la convention CRAIG.

Sébastien Gouttebel : Sébastien Picot, s'il est parmi nous. Je n'ai pas fait gaffe, puisque je ne vois pas toutes les têtes, et loin s'en faut. S'il est par là, si tu peux nous refaire un petit point d'actualité, ça sera plus simple, puisque c'est toi qui gères cette affaire.

Sébastien Picot: Pas de souci, président. Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit de la convention qui nous permet d'avoir un fond de plan à de très grandes précisions sur le Puy-de-Dôme qui est réalisé par des prises de vue aérienne. On ne le fait pas par nos propres moyens, parce qu'il s'agit ici de cartographes et géomaticiens experts auxquels on fait appel. C'est notamment le centre régional pour l'information géographique Auvergne-Rhône-Alpes qui s'en occupe. Jusqu'à présent, nous cofinancions ce fond de plan très grande échelle entre Enedis, le TE63, le CRAIG, la Semerap, le Syndicat des Eaux du Livradois et RTE. Il se trouve que GRDF souhaite maintenant bénéficier du fond de plan très grand d'échelle qui nous permet de faire des réponses, entre autres, au DT-DICT.

La proposition d'avenant numéro 3 consiste, à associer GRDF à la participation financière au fond de plan que nous nous établissons et que nous tenons à jour, de prolonger la durée de la convention qui est arrivée à échéance en fin d'année 2023 et de mettre à jour les clés de répartition financière entre les membres préexistants et GRDF qui rentre. On y mettra donc un peu moins d'argent pour avoir toujours la même chose. C'est-à-dire un fond de plan très grande échelle, à jour, maintenue et hébergée par le CRAIG? Voilà la proposition qu'on vous a faite. On vous invite à y répondre favorablement puisque c'est une diminution des finances pour le TE63.

Sébastien Gouttebel : Merci Sébastien pour ces explications techniques. On est ravi de continuer à travailler en interaction positive avec d'autres personnes associées, notamment Enedis et Semerap. Que GRDF nous rejoigne, c'est très bien. J'imagine que les collègues, on va passer au vote et il serait surprenant que vous soyez contre. Merci de procéder au vote. Merci de clôturer le vote, Jonathan.

Valérie Berthelot: Quarante-et-un pour, unanimité.

Sébastien Gouttebel : Merci. Point suivant, Valérie.

Valérie Berthelot: C'est l'avenant numéro 2 à l'arrêté de raccordement ATHD du Puy-De-Dôme.

Sébastien Gouttebel : Sébastien Picot, je veux bien te remettre à contribution, s'il te plaît.

Sébastien Picot: J'allais me proposer. On a depuis un certain nombre d'années, depuis 2015, une convention qui permet à Auvergne Très Haut Débit de poser la fibre optique pour le développement de la fibre optique sur le Puy-De-Dôme, sur les poteaux de béton armé qui sont propriétés du TE63. Cette convention a été établie en 2015. Il y a eu un avenant en 2020, pour tenir compte de quelques évolutions réglementaires sur le calcul de la charge admissible par poteau. Il se trouve qu'en 2021, un arrêté a été pris pour faciliter l'accès au branchement fibre optique pour le déploiement de cette fibre. L'idée qui est derrière cet avenant, c'est d'acter le fait que lorsqu'il y a un branchement fibre optique sur les poteaux qui sont déjà desservis par de la fibre optique, il n'y a pas besoin de refaire le calcul. On

considère forfaitairement qu'ils tiendront la charge et on autorise ATHD à faire le déploiement, soit en propre, soit par l'entreprise qu'il a retenue pour le faire. Un avenant plutôt de portée technique.

Sébastien Gouttebel : Merci Sébastien pour l'explication d'actualité. Je vous propose de passer au vote.

Sébastien Gouttebel : On peut clôturer effectivement.

Valérie Berthelot: Quarante pour, un contre. Adopté.

Sébastien Gouttebel : Merci Valérie. Point suivant.

Valérie Berthelot: Le barème de raccordement au réseau public de distribution d'électricité.

Sébastien Gouttebel : Sébastien, comme tu es bien lancé, je te laisse à nouveau la main sur ce volet technique.

Sébastien Picot: Nous avons l'habitude par délibération prise dans les années 2000 et 2010, de mettre la charge de la participation financière aux extensions de réseaux de distribution publique d'électricité, lorsqu'il y avait eu une autorisation d'urbanisme délivrée, on le mettait à la charge de la collectivité qui avait délivré cette autorisation d'urbanisme. Avec une ordonnance récente, on ne peut plus mettre à la charge de la collectivité en charge de l'urbanisme ces participations financières. On est maintenant tenu, depuis le 8 novembre, de mettre cette charge à la charge du pétitionnaire, de celui qui demande l'expansion des réseaux. Il y a un problème dans cette ordonnance, c'est qu'elle ne dit pas ce que l'on doit faire entre le 10 septembre et le 10 novembre. Parce que la force de la mise à contribution auprès de la collectivité en charge de l'urbanisme, c'est le 10 septembre et l'application de la charge au pétitionnaire, c'est le 10 novembre. Pendant deux mois, on ne sait pas trop ce qu'on doit faire. La loi, il n'y a pas eu de transposition complète. Ce qu'on vous proposerait sur cette période où nous avons continué à proposer aux collectivités en charge de l'urbanisme de participer financièrement aux extensions de réseaux, c'est de ne pas charger, ni la CCU ni le pétitionnaire.

Ça représente tout au plus 20 000 euros pour le syndicat si l'ensemble des extensions de réseaux sont réalisées, parce que pour l'instant, il y a eu les délivrances des autorisations d'urbanisme, mais on n'a pas la certitude que l'ensemble de ces travaux seront réalisés à terme. Pour éviter que soit la CCU, soit le pétitionnaire nous disent que ce n'est pas à lui de payer, l'idée serait de vous dire que malheureusement, ces participations, on ne les chargera à personne. Cela nous évite un problème juridique auquel fait face tous les syndicats qui font les extensions de réseaux électriques, comme TE63. Voilà la situation. C'est la proposition qui avait été faite au bureau.

Sébastien Gouttebel : Effectivement, c'est toujours désagréable quand il y a des vides comme ça. Ce que disait Sébastien Picot tout de suite, le bureau a validé cette proposition. On dirait que c'est toujours 20 000 euros, mais derrière, il y a quand même beaucoup de risques et il nous a semblé plus sage de ne pas procéder aux facturations pour éviter

d'autres tracas futurs. Sébastien vous a expliqué les choses. Je vous propose de passer au vote. Merci. Vous pouvez arrêter, Jonathan, s'il vous plaît.

Valérie Berthelot: Unanimité, 38 pour.

Sébastien Gouttebel : Merci à tous. Point suivant.

Valérie Berthelot: Il n'y a plus de vote.

Sébastien: Il n'y a plus de vote. Point suivant, quand même.

Valérie Berthelot: On fait les informations ?

Sébastien: Non. Juste le redire en deux ou trois minutes, puisqu'on a longuement débattu, samedi matin, vous avez eu tous les éléments.

Sébastien Gouttebel : Sébastien Picot nous a apporté les informations sur le groupement d'achat pour les prix 2024. Il y a une partie qui reste près de 13 % plus cher qu'en 2022, mais 20 % de moins qu'en 2023. Vous vous rappelez, sur les C5, sur les C2, c'est 40 % de baisse de moyenne par rapport au 2023, mais 60 % plus cher qu'en 2022. La diapo suivante, Valérie. Les C4 et C5, vous avez la définition. Baisse des prix en moyenne de 25 % par rapport à 2023, mais qui est près de deux fois plus cher qu'en 2022. J'ai refait l'audit rapide, mais c'est important que ce soit aussi dans le compte-rendu, puisque les débats qu'on a eu samedi dernier étaient riches autour de cet enjeu. On voit bien qu'autour de l'énergie et le sujet qui accapare nos concitoyens, on est tous concernés par les encore futures augmentations des tarifs. Ça ne va qu'animer nos débats pour les mois, les années qui arrivent. On en est bien convaincu. L'autre point, Valérie.

Sébastien Picot: Président ?

Sébastien Gouttebel : Sébastien, si tu as une information.

Sébastien Picot: Vous avez sans doute entendu, soit monsieur LE MAIRE en direct, soit des commentaires de la décision du gouvernement. Le bouclier tarifaire n'est pas reconduit dans les mêmes proportions que l'année dernière et donc, les prix qui sont affichés sur ces deux diapos vont être rehaussés d'environ 25 euros TTC. Puisque la taxe qui s'appelle la CSPE n'est plus poussée à son minimum communautaire. C'est 3,25 euros par mégawattheure en plus par rapport à cet affichage pour l'exercice 2024.

Sébastien Gouttebel : Quelle bonne nouvelle. Sébastien, c'est l'occasion de le dire, la mise à jour de cette logique tarifaire, on l'enverra à toutes nos communes membres et ceux qui sont concernés par le groupement d'achat. Merci pour l'information d'actualité Sébastien.

L'info Lum'Actée, je vous l'ai dit samedi, on a récupéré plus de 100 000 euros de la FNCCR pour refaire un diagnostic précis de notre patrimoine sur la majorité des communes. Pour la communauté de communes, les Coms Coms et clairement, Auvergne Métropole, diagnostic courant 2024. Tous les autres, ce sera fini pour le printemps. Comprendre un rappel des



normes et réglementations en vigueur, prendre en compte les horaires de fonctionnement. À partir des résultats, il sera prouvé à chaque collectivité une liste des travaux à effectuer en fonction de leur priorité. Quand on est là-dessus et qu'on parle d'éclairage public, à moins qu'il y ait eu des mails arrivés aujourd'hui, ce que je n'ai pas vu, on n'a pas d'information. Moi, je n'avais pas encore d'information sur le fonds vert et l'éclairage public. Je ne sais pas si Sébastien et Quentin ont été destinataires de quelque chose, mais je n'ai rien vu à ce jour. C'est toujours bien quand il y a des choses annoncées qui arrivent tardivement. Ça nous facilite...

Patrick Amblard: Sébastien ?

Sébastien Gouttebel : Oui.

Patrick Amblard: C'est Patrick Amblard à l'appareil. Si on n'est pas intéressé par le fonds vert, parce qu'on se doute qu'on n'y aura pas de droit, est-ce que notre chantier éclairage public peut quand même avoir lieu ? Parce que j'ai eu monsieur Karabulut, et ça fait un an qu'on est reporté. On passe pour des cons auprès de la population, parce qu'on avait annoncé l'éclairage LED depuis un an dans le village. On a été reporté sans fin. Notre budget est fait, on est prêt à payer. On voudrait que les travaux se fassent et donc on a fait une croix sur LED, parce qu'on sait qu'on ne l'aura pas. On est un tout petit village, on n'a pas assez d'appuis politiques pour qu'on soit intéressant.

Sébastien Gouttebel : Non. Je ne peux pas te laisser dire ça, parce que ce n'est pas comme ça que ça se fait.

Patrick Amblard: Ce sont les grosses communes qui ont eu LED. Pas les petites.

Sébastien Gouttebel : Non, non, je ne peux pas te laisser dire ça. Ce n'est pas vrai. Pour être transparent, Sébastien et Quentin, vous l'enverrez à toutes les collectivités des communes attributeurs du fonds vert et LED. Parce qu'il y a Saint-Victor-la-Rivière, qui a 230 habitants, qui a été éligible.

Patrick Amblard: Ils ont eu du fonds vert ?

Sébastien Gouttebel: Ils ont eu du fonds vert l'an dernier, c'est pour ça. Saint-Nectaire en a eu aussi, il y a 700 habitants. Je les fais, ces deux de mémoire, parce que ce sont mes voisins et les plus près. C'est la préfecture qui a trié, je le redis, dans les dossiers qu'on a montés en disant que la priorité, c'est d'enlever les ballons fluo, c'est d'enlever tout ce qui est affreux. C'est la préfecture qui a fait le choix d'attribuer à telle ou telle commune. Ce n'est pas nous.

Patrick Amblard: Je reviens sur le fait d'éluder le Fonds Vert. Mon maire me met la pression, parce qu'on a annoncé des conneries aux gens. Si on est d'accord pour se passer du Fonds Vert, est-ce qu'on peut avoir notre chantier réalisé ? Parce que ça fait quand même un an que c'est promis et on a mis des budgets de côté pour pouvoir payer l'ensemble du chantier. Ça ne se fait pas. Ça fait un an qu'on nous dit qu'il faut attendre, que c'est repoussé. Ça ne peut pas durer éternellement. Est-ce que nous, on peut avoir notre chantier de fait ?

Sébastien Gouttebel : Là-dessus, Patrick, à l'instant T comme ça, de la maison, je ne peux pas te répondre, mais je m'engage à revenir vers toi dès demain. Éric Bru m'a sollicité, les équipes aussi. C'est le but du jeu.

Patrick Amblard: Monsieur Karabulut a mon numéro de téléphone. Il le sait qu'il y a une attente forte.

Sébastien Gouttebel : Patrick, comme énormément de communes du département, moi le premier, j'ai eu des trucs de décalés. Ce n'est pas parce que je suis le président que je suis mieux vu, comme on dit, je vous le redis aussi, je fais très attention à ça. Toutefois, il faut qu'on trouve les bons leviers pour pouvoir donner satisfaction à tout le monde tout de suite et que nos entreprises puissent intervenir en temps et en heure aussi. On est dans cette double ou triple articulation.

Patrick Amblard : On nous l'avait promis il y a un an. On ne sait pas quoi dire aux gens, on ne sait pas quoi dire à la commune.

Sébastien Gouttebel : Effectivement, Éric m'a interrogé l'autre jour. Monsieur le Maire de La Queuille, c'est pareil, donc j'ai à nouveau sollicité les équipes. On va y revenir, Patrick, je m'y engage personnellement très rapidement vers toi pour faire le point. Je m'y engage personnellement. Sur cette volonté et tous ceux qui me sollicitent en direct, je fais en sorte qu'ils aient les réponses les plus rapides possible. C'est le but du jeu, puisqu'on est là pour ça.

Patrick Amblard: C'est gentil.

Sébastien Gouttebel : C'est juste normal. On est là pour ça. Le but, c'est de donner satisfaction le plus rapidement possible.

Patrick Amblard: Ça fait longtemps qu'on attend et on avait rassemblé les sous il y a un an. On nous a décalé sans cesse. Maintenant, les gens demandent ce qui se passe, pourquoi il n'y a pas d'électricité. Parce que ce sont des économies qui ne sont pas faites en attendant.

Sébastien Gouttebel : C'est vrai que cette accélération... On parlait du coût de l'énergie juste avant. Quand l'électricité et l'éclairage public ne coûtaient rien, ça ne perturbait pas beaucoup de monde, blague à part. Maintenant que tous les prix ont explosé, tout le monde veut que ça soit fait tout de suite. On n'est pas forcément en capacité de faire tout, tout de suite. J'en suis bien navré, mais c'est aussi la réalité.

Patrick Amblard: Sébastien, on a demandé il y a deux ans. On a attendu un an de formation de projet. Au bout d'un an, on nous a redécalé d'un an. Ça fait donc deux ans qu'on attend.

Sébastien Gouttebel : Tu es intervenu et tu as fait ton boulot. Moi, je m'engage à faire le mien, de président dès demain, pour revenir vers toi. D'accord, Patrick ?

Patrick Amblard: Je te remercie beaucoup.

Sébastien: C'est normal. C'est le but du jeu. On est là pour s'épauler et s'entraider de la meilleure des façons. Derrière tout ça, ça permet de faire le parallèle avec un sujet qu'on abordera au prochain comité syndical, qui est la charte sur l'éclairage public. L'éclairer juste avec toutes ces composantes de sécurisation, de sobriété, d'efficacité et de différenciation. J'ai dû manger le quatrième. Je le fais de mémoire et je fatigue. Une charte qui vous sera proposée à l'approbation et on sollicitera nos collègues élus aussi, puisqu'éclairer maintenant, ce n'est pas juste mettre des lanternes, comme on dit. C'est prendre en compte aussi bien l'environnement que les normes obligatoires dont il faut qu'on tienne compte. Cela fait ma transition. Est-ce que c'était fini, Valérie ? Je ne sais plus.

Valérie Berthelot : Oui. Sébastien, c'était le dernier point.

Sébastien Gouttebel : Merci. Je remercie encore vivement tous ceux qui se sont déplacés samedi matin. Après, j'en ai croisé. Parce qu'on dit toujours que ce sont les deux qui ne sont pas venus. Non, non, ce sont les 72 qui ne sont pas venus et ce n'est pas la même chose. Refaites la pédagogie, toutes les explications auprès de vos collègues, vos voisins et amis, parce que dérouler des réunions de cette façon-là, je n'aime pas ça. J'aime bien voir de vraies gens dans de vraies salles et surtout, au vu des enjeux et des millions d'euros dont on parle, il faut qu'on puisse favoriser les échanges et les débats. Ce n'est que notre but. On regarde aussi comment on peut améliorer le système. Je ne sais pas si on trouvera une bonne solution. En tout cas, je vous remercie tous de vous être connectés ce soir, d'avoir pris votre temps en plus, puisque ce n'était pas prévu pour vous. Encore merci. Je vous dis à bientôt. Au prochain bureau qui sera vite là, pour ceux qui sont au bureau et les autres, quand on va se croiser dans la rue lors des prochaines réunions. Bonne soirée à tous.

Thierry Olivain: Valérie est toujours là ?

Valérie Berthelot: Oui.

Thierry Olivain: Thierry Olivain à l'appareil. J'ai eu un petit problème lors du vote du point 6 avec mon vote. J'ai vu qu'il y avait un vote contre. J'espère que ce n'est pas moi.

Valérie Berthelot: Je n'ai pas encore les résultats des votes.

Jonathan Jullien: Je peux regarder si vous souhaitez.

Valérie Berthelot: Vous êtes toujours là, Jonathan ?

Jonathan Jullien: Oui, je suis resté. Point 6.

Thierry Olivain: Parce que ça a coupé et je me suis reconnecté. Au moment où je me suis reconnecté, le vote a été arrêté et j'ai entendu qu'il y avait un vote contre. Je me suis dit qu'il ne faudrait pas que ça soit moi.

Jonathan Jullien: Est-ce que vous pouvez me rappeler le nom ?

Thierry Olivain: Thierry Olivain.

Jonathan Jullien: Le nom du point 6 ?

Valérie Berthelot: Point 6, je vais vous le dire. C'est la prime pouvoir d'achat.

Thierry Olivain: C'est ça.

Jonathan Jullien: Prime pouvoir d'achat.

Thierry Olivain: Ça la foutrait mal que je vote contre. Je peux vous le dire.

Valérie Berthelot: C'est la prime pouvoir d'achat.

Jonathan Jullien: Il y a eu un vote contre effectivement. Vous êtes ? Excusez-moi encore une fois.

Thierry Olivain: Thierry Olivain.

Jonathan Jullien: Non, ce n'est pas vous qui avez voté contre.

Thierry Olivain: Ça va, je suis rassuré.

Valérie Berthelot: Merci. Bonne soirée.

Thierry Olivain: Merci. Bonne soirée. Au revoir.

Jonathan Jullien: Bonne soirée. Au revoir.

Valérie Berthelot: C'est bon, Jonathan ?

Jonathan Jullien: Oui, parfait. J'étais en train de vous écrire un texto et de vous envoyer le mail avec les résultats.

Valérie Berthelot: Super, merci beaucoup.

Jonathan Jullien: Merci à vous.